

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Les enjeux de la filière uranifère au Québec

6211-08-012

ÉTAIENT PRÉSENTS :

POUR LA COMMISSION DU BAPE : M. LOUIS-GILLES FRANCOEUR, président  
Mme MICHÈLE GOYER, commissaire  
M. JOSEPH ZAYED, commissaire

POUR LA COMMISSION DU CCEBJ : M. PAUL JOHN MURDOCH, président  
Mme MANON CYR, commissaire  
M. JEAN PICARD, commissaire

POUR LA COMMISSION DU CCEK : Mme SYLVIE LÉTOURNEAU, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LES ENJEUX DE LA FILIÈRE URANIFÈRE AU QUÉBEC**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 25

---

Séance tenue le 19 septembre 2014 à 9 h  
Hôtel Ambassadeur Québec  
3401, boulevard Sainte-Anne  
Québec

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2014

SÉANCE DE L'AVANT-MIDI

MOT DU PRÉSIDENT ET RÉPONSE AUX QUESTIONS LAISSÉES EN SUSPENS..... 1

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. MARC FAFARD ..... 2

PRÉSENTATIONS

DES MINES ET DES COMMUNAUTÉS : LES IMPACTS SOCIOÉCONOMIQUES,  
EFFETS ÉCONOMIQUES DE LA MINE RAGLAN AU NUNAVIK ..... 10

M. Thierry Rodon

PÉRIODE DE QUESTIONS

QUESTIONS DE LA COMMISSION ..... 23

M. MARC FAFARD ..... 47

REPRISE DE LA SÉANCE

L'ASSOCIATION DE L'EXPLORATION MINIÈRE DU QUÉBEC SUR L'EXPLORATION  
POUR L'URANIUM ET LEVIER ÉCONOMIQUE..... 54

Jean-Marc Lulin

PÉRIODE DE QUESTIONS

QUESTIONS DE LA COMMISSION ..... 63

M. MARC FAFARD..... 75

---

**SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2014**  
**SÉANCE DE L'AVANT-MIDI**  
**MOT DU PRÉSIDENT ET RÉPONSE AUX QUESTIONS RESTÉES EN SUSPENS**

5 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors bonjour tout le monde. Nous allons commencer par demander aux personnes-ressources s'il y a des précisions additionnelles à apporter! Monsieur Boulet.

10 **PAR M. STEVE BOULET :**

15 Bonjour. Tout d'abord, j'aurais deux (2) précisions. La première, hier, on a parlé au niveau de l'évaluation des dossiers financiers des promoteurs ou des compagnies qui démarraient un projet minier, j'avais mentionné qu'à ma connaissance, on n'allait pas fouiller jusque dans les bas-fonds, je dirais, de leurs états financiers.

Après vérification, on fait une évaluation du promoteur et de ses associés au niveau financier, mais on va pas, comme je disais, très très loin.

20 Mais on est capable quand même d'évaluer un peu, je dirais, sa condition financière et les perspectives, est-ce qu'il peut quand même réussir à mener le projet à bon port.

25 L'autre point, hier en fin de séance, vous m'aviez demandé si monsieur Gaudreau avait la possibilité de se joindre à nous aujourd'hui, malheureusement monsieur Gaudreau n'est pas en mesure de pouvoir venir, mais on m'assure qu'il sera présent la semaine prochaine, et vous aurez la chance de pouvoir lui poser toutes les questions que vous avez envie de poser.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

30 Là, si je comprends bien, la question qu'on vous a posée hier soir, à savoir, est-ce que sur les suivis et la libération des sites miniers, est-ce que la position exprimée par monsieur Gaudreau plus tôt cette semaine était une hypothèse de travail ou une position du ministère, si je comprends bien, vous n'êtes pas en mesure de nous donner cette réponse ce matin, on l'aura la semaine prochaine quand monsieur Gaudreau sera là ou si vous l'avez présentement, cette position?

35 **PAR M. STEVE BOULET :**

Non, j'ai posé la question, en fait je l'ai envoyée aux gens, à monsieur Gaudreau et à sa supérieure, et puis on m'a dit qu'il avait pris la question en délibéré, qu'il allait répondre, j'imagine,

40 par écrit, ou quand monsieur Gaudreau va se présenter, on ne me l'a pas dit. Mais la question va être étudiée, c'est clair.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

45 Ça va, nous lui poserons la question la semaine prochaine.

Est-ce que du côté du ministère de l'Environnement, il y a des choses? Non, merci madame Côté.

50

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS  
MARC FAFARD**

55 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je vais passer immédiatement aux questions hors thématique, alors j'inviterais monsieur Fafard à venir poser sa ou ses questions.

60 Bonjour monsieur Fafard.

**PAR M. MARC FAFARD :**

Bonjour.

65

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Allez-y pour votre première.

70 **PAR M. MARC FAFARD :**

Ma première question s'adresse à vous. Concernant les comités de suivi ou les comités de projet minier dont parle la nouvelle loi, à partir de l'exploitation, la question que je me pose, avec la Santé publique et sa loi, est-ce qu'on pourrait imaginer que ce comité-là qui pourrait siéger à partir du début du dépôt de l'avis de projet pourrait être mené par la Santé publique?

75

Parce que je crois que la loi leur permet de le faire, puis l'expérience du comité sur les impacts de la santé des mines d'uranium sur la Côte-Nord a été une très belle expérience.

80           Donc serait-il possible, avec la disposition légale du ministère de la loi sur la santé, d'avoir ce comité-là, chapeauté par la Santé publique plutôt que mis en place par des sous qui viennent du promoteur, qui pourrait impliquer les citoyens puis tous les organismes et les gens intéressés, les différents ministères, plutôt que d'avoir un comité qui est choisi par une firme de ressources humaines, puis qui identifie des joueurs sans trop savoir?

85           **PAR LE PRÉSIDENT :**

          Je ne sais pas si les deux (2) ministères, bien, vous êtes impliqués tous les deux dans la formation des comités de suivi, je pense? Ça relève de la Loi des mines, le comité de suivi, présentement?

90

**PAR M. STEVE BOULET :**

          Je sais qu'il y a un comité qui est formé au niveau de, je dirais, du suivi et puis de la mine, je ne sais pas jusqu'à quel point il rentre au niveau de la santé et ces choses-là. Je peux transmettre la question, si on veut s'assurer d'avoir une réponse à ce moment-là.

95

**PAR LE PRÉSIDENT :**

          D'accord, mais ça serait bien, parce que si mon souvenir est exact, et j'espère ne pas me tromper, je crois que c'est la Loi des mines qui prévoit qu'il y aura automatiquement un comité de suivi. Madame Côté semble me conforter dans mon opinion. Elle opine du chef.

100

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

          En fait, pour vous rappeler, oui, les comités de suivi sont une nouvelle modification de décembre 2013 à la loi, portée à la loi, et peut-être que le MERN, pour rafraîchir la mémoire, a déjà eu à dire que présentement, c'est pas en vigueur, qu'ils sont en train de travailler la réglementation pour encadrer ces comités-là, et ça devrait être au plus tard à la fin d'automne-début janvier.

105

          Ce qui nous a été dit, là, dans les semaines, je ne fais que répéter les propos qui nous ont été dits dans les semaines précédentes.

110

          Mais ça relève vraiment du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

115 **PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, mais le fait que ça relève de la loi du ministère de l'Énergie et des Ressources, est-ce que ça empêcherait ce ministère de dire qu'il en confie la présidence aux autorités de la Santé publique?

120

Vous avez déjà, au ministère de l'Environnement, dans plusieurs dossiers, commandé des comités de suivi, donc vous avez une certaine expérience avec cette logique, est-ce que ça vous semble plausible ou envisageable?

125

On pourrait aussi poser la question aux gens de la Santé pour avoir une réponse plus formelle, pour savoir si ça les intéresse ou si leur loi, comme semble l'indiquer monsieur Fafard, leur permettrait de le faire, bon.

130

Là, il a de l'air à y avoir deux (2) lois qui prévoient des suivis. Vous dites qu'il y a la loi de la Santé publique?

**PAR M. MARC FAFARD :**

135

La loi de la Santé publique ne prévoit pas de suivi, mais elle permet, puis elle dicte, c'est dans les responsabilités de la Santé publique, de faire des activités, puis un comité comme celui-là rentre très bien dans ces définitions-là.

Puis on l'a vu avec l'expérience de...

140

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Je pense...

**PAR M. MARC FAFARD :**

145

La loi le rend possible, au niveau de la Santé publique.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

150

Je comprends ça. Mais c'est au fond au ministère de l'Énergie et des Ressources à qui incombe cette responsabilité qu'il appartient de donner la réponse définitive sur cette question, je crois.

155 Alors monsieur Boulet, on va vous demander de la noter et de nous préparer une réponse sur cette question. Ça vous va? Alors je vous en remercie.

Votre deuxième question, monsieur Fafard.

**PAR M. MARC FAFARD :**

160 Ma deuxième question concerne les rapports et les suivis pour les déversements. Par exemple, le déversement de Casa Berardi au printemps 2013, le déversement de Québec Lithium à La Corne aussi au printemps 2013, est-ce que le public et les municipalités, tout comme pour les avis d'infraction ou de non-conformité, ont accès à ces informations-là, par exemple les suivis des tests sur le terrain, de l'eau, le poisson, des correctifs, les dates, les coûts?

165 Est-ce que c'est rendu public? Puis ma question, est-ce que c'est rendu public, est-ce que c'est disponible, ces informations-là?

170 Puis concernant les avis d'infraction dans les derniers cinq (5) ans, est-ce qu'on pourrait avoir une idée de combien d'avis d'infraction ont été émis, si c'était public on le saurait, mais est-ce qu'on pourrait avoir ça, puis combien, à quel pourcentage c'est rendu une pénalité financière?

175 Si on prend l'exemple de Malartic, il y a six cent trente-sept (637) avis de non-conformité tout de suite, puis il y a eu aucune pénalité financière d'émise.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

180 Madame Côté s'il vous plaît.

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

Je vais tout de suite aller à la dernière affirmation, si on veut, au niveau du cas qui a été cité.

185 Je vous invite à aller voir le site Internet où on relève les sanctions administratives pénales qui sont en vigueur depuis février 2012, et vous allez voir qu'il y a eu des sanctions pénales administratives.

190 Maintenant, concernant la question générale, ces documents sont disponibles en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, donc les demandes peuvent être faites.

195 Par contre, si ça implique, comme je vous ai déjà dit, un dossier qui est présentement en enquête pour éventuellement des poursuites, le ministère peut invoquer cet élément-là pour ne pas le rendre public.

200 Et j'aimerais peut-être, parce qu'hier je ne l'ai pas dit ou précisé, qu'en aucun cas, étant donné que c'est notre mission, en aucun cas notre première priorité, c'est d'assurer la santé et la sécurité et le bien-être de la population et de l'environnement, donc c'est notre première priorité lorsqu'on intervient lorsque des accidents ou des incidents de ce type sont portés à notre connaissance.

Et notre deuxième priorité, c'est de s'assurer de prendre les mesures pour que ça ne se reproduise plus.

205 Maintenant, à la question, je réitère ces informations-là peuvent être demandées via l'accès, la Loi d'accès à l'information, et ça va être jugé cas par cas dépendant, mais habituellement, tous ces dossiers-là, souvent, vont en enquête.

210 **PAR M. MARC FAFARD :**

Donc si je comprends bien, c'est pas déposé sur un site, puis c'est pas accessible par le public de façon générale ou organisée. Il faut faire une demande d'accès à l'information, donc la réponse est non, finalement.

215 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Madame Côté.

220 **PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

Vous avez toujours le premier niveau, à chaque fois qu'il y a eu un incident, comme j'ai expliqué, c'est Urgence-Environnement, vous avez la fiche signalétique avec toute l'information nécessaire qui peut être rendue publique.

225 Et je redis, oui, une demande d'accès à l'information et en même temps, il faut faire attention pour ne pas entraver les recours potentiels. Voilà.

230 Mais pour ce qui est sanctions administratives, c'est rendu public. Et je réitère qu'il y en a dans le dossier qui a été cité.



**PAR LE PRÉSIDENT :**

235 Mais le but premier des avis d'infraction, il me semble que vous avez déjà dit que c'est pas tant de mener à l'infraction que d'obtenir un correctif rapide.

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

240 Oui. Le but premier, c'est justement, ce qu'on vise en premier, quand on fait un avis de non-conformité, notre priorité, dans le traitement des manquements, c'est de vraiment tout mettre en œuvre pour qu'il y ait un retour à la conformité le plus rapidement possible, pour justement protéger la santé et le bien-être de la population et de l'environnement.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

245 Dans cette logique, madame Côté, quel est le déclencheur de l'infraction elle-même, de l'amende ou de la pénalité administrative?

Quel est le seuil qu'il faut franchir pour qu'on passe de l'avis d'infraction à l'autre étape?

250 **PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

255 Dans la directive sur les manquements, puis j'en ai parlé un petit peu, là, dans la directive sur les manquements, qui est disponible sur le site Internet, on donne les critères d'évaluation, et c'est sûr présentement que comme depuis février 2012, nous avons l'outil de la sanction administrative qui n'existait pas avant, alors pour les cas modérés à moyens, donc petit accident, sanction administrative très rapidement.

260 Et présentement, on a l'orientation de l'utiliser pour pouvoir justement être dissuasif. Surtout que ces sanctions administratives là sont publiques.

Alors c'est vraiment sur le site Internet, les gens peuvent voir, une compagnie se voit affichée.

265 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Lorsqu'une sanction administrative est appliquée, quels sont les recours de la compagnie?

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

270 Écoutez, c'est toute une procédure, mais la sanction administrative, elle est quasi exécutive, lorsque c'est exécutoire, oui, parce que c'est tout un processus, là.

275 Puis qui est conforme à la loi, qui a été intégré, le projet de loi 89 qui a modifié la Loi sur la qualité de l'environnement, qui nous a permis de modifier après les différents règlements, donc il y a toute une procédure établie, et lorsqu'il est décidé que, c'est quasi exécutoire. Surtout lorsqu'on envoie un avis de non-conformité et bon, c'est vraiment aux lois et aux règlements.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

280 Avez-vous une idée du ratio entre les avis d'infraction et les sanctions administratives? C'est une sur cinq, une sur deux, je sais pas?

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

285 Comme je vous dis, ce que j'en sais, parce que c'est tout nouveau, ce que j'en sais, c'est tous les avis de non-conformité qui vraiment dépassent la loi vont faire l'objet d'une sanction administrative.

290 Comme présentement, là, c'est une pratique qui devient, comme c'est vraiment d'un avis de conformité, c'était quoi les critères, je sais que c'est mineur ou moyen, là, je veux dire, c'est vraiment un premier niveau, deuxième niveau. Troisième niveau, c'est enquête. Mais premier niveau, deuxième niveau, ça peut conduire directement à une sanction administrative.

295 Et comme je vous disais, l'orientation est d'appliquer le plus possible pour pouvoir se servir de l'outil dissuasif ou de récidive.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

300 Est-ce que vous pourriez trouver un chiffre sur une période de six (6) mois ou d'un an pour nous donner une idée du ratio entre les avis d'infraction et les sanctions administratives, et ce qui peut déboucher à l'étape plus grande, plus loin, plus élevée, après un recours juridique?

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

305 Écoutez, je peux pas m'engager.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Juste dans les mines, évidemment.

310

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

Je peux pas m'engager. Je vais voir si c'est possible, parce que je sais qu'on touche toujours à de l'information sensible, alors je ne veux pas m'engager.

315

Je vais poser la question.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

On ne veut aucune information nominale. Ce serait simplement pour avoir une idée. Vous dites que c'est un outil, vous dites que cet outil-là semble particulièrement efficace, c'est un nouvel outil, ça permettrait à la Commission d'évaluer, en termes d'applicabilité des lois et des règlements, la manière, la philosophie et surtout le niveau d'applicabilité par le ministère. Mais ce serait pour le secteur minier.

320

325

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

Mais comme je vous dis, même pour le secteur minier, ça va être en croissance. C'est un nouvel outil.

330

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Mais on est capable de tenir compte de cette nuance, du fait que c'est en croissance, oui, parce que vous nous dites, et c'est logique aussi, c'est nouveau. Mais ça donnerait quand même une idée.

335

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

Je vais poser la question, et je vais voir si je peux vous apporter une réponse.

340

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Je vous en remercie. Ça complète.

345

Merci monsieur Fafard.

---

**PRÉSENTATIONS**  
**DES MINES ET DES COMMUNAUTÉS : LES IMPACTS SOCIOÉCONOMIQUES,**  
**EFFETS ÉCONOMIQUES DE LA MINE RAGLAN AU NUNAVIK**

350

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors nous allons passer à notre conférencier. Bonjour monsieur Rodon.

355

Alors je présente à notre auditoire monsieur Thierry Rodon de la Chaire de recherche sur le développement durable du Nord qui va nous faire ce matin une présentation intitulée Des mines et des communautés : Les impacts socioéconomiques et effets économiques de la mine Raglan, c'est un cas qu'il a analysé.

360

Il est professeur adjoint au Département de sciences politiques de l'Université Laval et professeur associé à la School of Public Policy and Administration de l'Université Carleton. Il est également directeur du Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones et de la revue Études Inuit qui s'appelle aussi Inuit Studies. Il s'intéresse aux politiques nordiques et au développement communautaire et possède une vaste expérience de travail avec les communautés autochtones.

365

Et aussi, avec les institutions nordiques, sur des thèmes aussi variés que l'impact des activités extractives sur les communautés arctiques au Canada, sur l'éducation, la gestion des ressources renouvelables, l'adaptation aux changements climatiques, le développement et l'évaluation des politiques, ainsi que sur la participation des comités au processus d'évaluation environnementale.

370

Alors on trouvait qu'il était tout désigné pour nous entretenir de ces matières. Alors monsieur Rodon, on vous cède la parole!

375

**PAR M. THIERRY RODON :**

Merci. Donc ce que je vais vous présenter aujourd'hui, c'est le résultat des travaux qu'on fait depuis maintenant à peu près trois (3) ans sur une évaluation de la mine de Raglan et de ses impacts sur les communautés inuites voisines.

380

Le contexte évidemment, c'est que l'idée nous est venue avec les annonces du Plan Nord, là, mais on parle toujours du nouveau développement minier mais le développement minier existe depuis longtemps, en fait, il y a le début des expériences, il y a eu des mines même avant Raglan qui ont existé.

385

Donc l'objectif était de, avant de se lancer dans les grands développements et de discuter de leurs impacts possibles et des bénéfices escomptés, ce serait intéressant d'avoir une meilleure idée de ce qui s'était passé dans un cas qui existe.

390

La mine Raglan est ouverte depuis 1997 et il y a pas eu d'évaluation à cette mine-là; il y a un suivi local qui est fait entre les communautés et la mine, mais il y a pas d'évaluation de suivi comme on le fait actuellement, là, mais c'est une, comment dire, c'est une vieille mine et c'était sous de vieilles lois j'imagine, et donc on sait pas trop ce qui se passe là, donc c'est un peu l'idée.

395

Et donc ça s'était fait en collaboration avec les deux (2) villages nordiques, Salluit et Kangiqsujuaq, parce qu'évidemment on fait pas de la recherche dans le Nord sans travailler en partenariat avec les communautés.

400

Donc ce que je vais vous présenter, c'est un peu des résultats qui sont préliminaires parce que c'est un long travail, comme il y a pas de documents et peu d'informations, on essaie de trouver toutes les sources. Il y a des sources que je peux même pas vous montrer auxquelles j'ai accès, mais il y a des questions de confidentialité pour certaines sources.

405

Donc je vais vous faire un portrait avec ce que j'ai et ce qu'on fait d'autres, notamment Gérard Duhaime qui a travaillé lui aussi pas mal, plutôt du côté de l'économie marchande, alors moi je vais essayer de rééquilibrer ça un petit peu parce que les communautés du Nord c'est un environnement très spécial, très particulier.

410

Puis je veux souligner la collaboration d'Aude Therrien, là, qui a travaillé avec moi, là, surtout sur les données statistiques, parce que ça nous a pris un peu de temps.

415

Donc les deux (2) communautés, pour ceux qui le savent pas, donc la mine Raglan qui est le carré rouge avec deux (2) communautés qui sont assez proches, Salluit et Kangiqsujuaq; deux (2) communautés assez proches mais il y a pas de lien terrestre ouvert à la population entre la mine et en fait les communautés, donc c'est quand même, c'est assez isolé.

420

C'est intéressant aussi parce que c'est eux qui reçoivent la plupart des redevances dans le cadre de cette mine-là, et c'est un petit peu ça qui a commencé mon étude. L'étude, c'est de voir dans quelles mesures ces redevances ont contribué au développement économique et social, parce que je m'adresse aussi beaucoup au développement social, donc c'est ça qu'on va regarder.

425

Avant de commencer, quand même pour avoir une idée de ce qu'est le Nunavik, là j'utilise les données de Gérard Duhaime qui a travaillé sur l'établissement, en fait, du produit intérieur brut du Nunavik.

Alors le Nunavik, évidemment, le Canada a pas de données sur le Nunavik, parce que c'est uniquement au niveau des territoires et des provinces qu'on a des calculs de P.I.B., donc lui, à partir des matrices et des données de toutes les organisations, a fait un travail là-dessus.

430

Donc comme vous le voyez, bien, ce qui est intéressant, c'est que les mines sont quantifiées, c'était un petit peu cet élément-là que je voulais montrer, l'apport des mines dans l'économie.

435

Donc les chiffres vont de 83 à 2003. Comme vous le voyez, bien, en 83, vingt pour cent (20 %) du P.I.B. dans les mines c'était, bien, dix-sept virgule neuf pour cent (17,9 %), c'était la mine à Asbestos qui était d'ailleurs à côté de la mine existante, là, donc qui a pas duré longtemps. Il est tombé à quatre deux pour cent (4,2 %) quand la mine a fermé, remonté à dix-neuf pour cent (19 %) et se trouve à peu près à dix-huit pour cent (18 %) du P.I.B. de la région. Donc un élément important dans les ressources.

440

L'autre élément, puis je vais y revenir, c'est chasse et pêche. Vous voyez des chiffres extrêmement bas mais là je vais les discuter plus tard, on parle de un virgule trois pour cent (1,3 %) du P.I.B., mais le calcul étant fait uniquement sur les investissements marchands dans l'économie, c'est-à-dire le programme de soutien aux chasseurs et pêcheurs du Nunavik.

445

L'autre élément extrêmement important, je vais pas passer toutes les catégories, mais qui est une particularité Nord, c'est l'administration publique. L'administration publique, là, si on regarde les derniers chiffres qui étaient à quarante et un pour cent (41 %) en 83, étaient à cinquante-trois pour cent (53 %) en 2003. Donc un élément extrêmement important, la moitié de l'activité économique, en fait, de la région pour être exact.

450

Il faut comprendre, c'est qu'au Nunavik, on a énormément d'administration publique, on a d'abord l'ARK, l'Administration régionale Kativik qui est le principal, mais on a aussi la Commission scolaire Kativik et la Régie régionale de la santé, plus toutes sortes d'administrations, les villages nordiques, etc. Donc c'est une partie importante à la fois de l'emploi et de l'activité économique.

455

Donc c'est une particularité de la région, donc évidemment il y a un intérêt à développer les mines parce qu'on pourrait dire que ce serait une ressource qui permettrait de développer l'économie locale en dehors du gouvernement, parce que le gouvernement ça crée pas de la richesse, ça là redistribue.

460

Mais le problème qu'on peut voir aussi là-dessus, c'est que contrairement au Québec qui va bénéficier de l'exploitation des mines en recevant des redevances qui sont versées au gouvernement, dans le cas du Nunavik, les redevances sont versées aux organisations inuites et

465

non pas au gouvernement public. Alors ça c'est la différence et on va reparler du Nunavut, on va être là.

470 Et là ici, c'est une autre problématique qu'on a dans le Nord, c'est qu'en l'absence de  
gouvernement au Nunavik, parce que c'est pas un gouvernement, c'est une administration  
régionale, même si en anglais on appelle ça le Kativik Regional Government, ça reste une  
administration publique et donc qui est responsable des services sociaux avec le Québec en  
partie, mais qui reçoit pas aucune redevance des mines, aucun argent du développement minier,  
c'est ça que ça veut dire techniquement.

475 Et ça, c'est une particularité importante, alors penser que les mines vont être une solution  
aux problèmes sociaux du Nord, c'est un raccourci et au mieux, c'est une demi-vérité. Donc c'est  
ça.

480 Donc ça, c'est ce qu'on sait de ces données. C'est des chiffres qu'il faut aussi prendre avec  
beaucoup de, parce qu'évidemment l'économie marchande dans des communautés qui ont encore  
une économie de chasse et pêche assez vivante, c'est qu'une partie de la réalité. Alors ça va me  
permettre – oui, chasse et pêche – ça va me permettre d'aller à mon deuxième point!

485 C'est ça, le caveat que je vais faire, c'est que Duhaim se base sur le programme de soutien  
à la chasse pour estimer justement les activités de chasse et pêche, donc il a estimé à trois cent  
quatre-vingt-onze mille dollars (391 000 \$) – j'ai fait les chiffres par rapport à ses tables – pour la  
chasse et la pêche sur quarante-huit millions (48 M\$) pour le domaine primaire.

490 Je suis en train de faire une étude avec la Société Makivik sur l'économie de chasse et de  
pêche. Donc on est en train d'évaluer, pour chaque communauté, par année, combien d'animaux,  
on fait pas les petits fruits mais on fait animaux-pêche, pêche et gibier terrestre.

495 Et en gros pour l'instant, on a fait trois (3) communautés donc c'est des chiffres qui sont très  
préliminaires mais on estime à peu près, les trois (3) communautés, ça tourne à peu près à huit  
mille dollars (8000 \$) en équivalent, s'il fallait acheter la nourriture qui était produite en chasse et  
pêche.

500 C'est-à-dire que c'est assez simple ce qu'on a fait, c'est qu'on a remplacé le gibier, pour  
remplacer du caribou, bien évidemment, on compte le prix du bœuf; pour remplacer le "ptarmigan",  
on va regarder avec le prix du poulet, etc.; le prix du poisson.

505 Donc en faisant ces estimations-là, ça nous donne à peu près, dépendant des villages, entre  
huit (8000 \$) et dix mille dollars (10 000 \$), donc à peu près entre douze (12 M\$) et vingt millions  
(20 M\$) si on le rapporte au Nunavik, là, donc là ça devient une partie beaucoup plus importante

du secteur primaire; là, on parle de trente pour cent (30 %) donc c'est un secteur qui est plus important que les mines, en fait, dans l'état actuel.

510 Alors évidemment, c'est des chiffres qu'on va développer parce que là on fait trois (3) villages en ce moment de plus, on va être capable d'avoir, donc plus on aura de villages au Nunavik, plus nos chiffres vont être solides.

515 Mais c'est quand même un indice que c'est très très sous-estimé, donc la chasse et pêche, on peut pas parler de zéro huit pour cent (0,8 %), c'est autour de trente pour cent (30 %) qu'il va falloir compter du secteur primaire, et quatre virgule cinq (4,5 %) à sept virgule quatre pour cent (7,4 %) du P.I.B. du Nunavik.

520 Donc ce que le P.I.B. nie pas aussi, c'est un autre élément, et ça c'est selon Duhaime 2014, c'est une répartition très inégale du revenu. Mais ça on le voit, tout le monde qui connaît bien le Nunavik le voit bien, c'est-à-dire qu'un certain nombre de gens ont des emplois bien rémunérés, il y a une élite qui, comme on le voit partout dans le Nord, qui a des emplois bien payés, alors qu'il y a une partie de la population qui a des emplois peu payés ou au chômage, donc c'est une répartition très inégale du revenu.

525 Selon Duhaime, une étude qu'il a faite en 2009, il parle de vingt (20 %) à trente pour cent (30 %) des ménages du Nunavik qui seraient touchés par la pauvreté.

530 Et donc ce que je disais aussi, la valeur de l'économie non marchande, qui est pas calculée en P.I.B., là, je vous ai donné un exemple de comment on pouvait le faire, chasse, pêche et cueillette, donc coût de remplacement mais aussi échange; ça, c'est l'autre élément qu'on est en train de regarder.

535 La nourriture qui est récoltée sur le territoire est échangée entre les villages et avec le Sud, c'est-à-dire que la viande de caribou voyage beaucoup. Et donc, ça c'est un élément intéressant parce que c'est pas juste de l'économie, c'est aussi du lien social évidemment qui se fait par ces activités-là.

540 Donc c'est pour ça qu'on peut pas non plus le comparer tout à fait comme un emploi à la mine, un emploi à la mine, il y a une partie de redistribution de l'argent gagné dans la mine est pas au même niveau que ça peut l'être pour l'économie de chasse et pêche. Et ce que je trouve un peu, c'est que quand on essaie de réfléchir dans quel milieu on est, on tente à oublier cet aspect-là.

545 Donc on va aller maintenant au plus particulier, donc les deux (2) communautés dont je vais vous parler.



550 La Kangiqsujaq, population totale, six cent quatre-vingt-dix (690), donc on parle de très petite communauté. Active, trois cent quarante (340), ce qui est pas très étonnant, une population extrêmement jeune au Nunavik, cinquante pour cent (50 %) en bas de vingt-cinq (25) ans, si ma mémoire est bonne, donc c'est le contraire du Québec, là, c'est une vraie pyramide des âges dans ces communautés-là.

555 Taux d'activité, soixante-treize pour cent (73 %), ce qui est assez élevé; soixante-cinq (65) chômeurs – ça, c'est des chiffres de 2011 du recensement, bien, de l'enquête auprès des populations autochtones, qui viennent de sortir, donc ils valent ce qu'ils valent, là, c'est dans le Nord, mais en tout cas, c'est tout ce qu'on a.

560 À Salluit, treize cent cinquante (1350) personnes, donc un village plus gros à l'échelle du Nunavik, là; aujourd'hui, on parle de douze mille (12 000) habitants au Nunavik à peu près. Population active, cinq cent quatre-vingts (580). Donc taux d'activité, soixante-neuf pour cent (69 %) avec cent-vingt-cinq (125) chômeurs. Donc voilà les deux (2) communautés.

Je vais pas caractériser les deux (2) autres communautés, parce que j'ai fait du travail surtout sur Kangiqsujaq, mais qui va être un bon exemple de voir comment ça fonctionne.

565 Donc, bien comment on l'a vu, l'importance du secteur public, parapublic, municipalité, Administration régionale Kativik, corporation foncière, garderie, école, services de santé, puis on va le voir à Kangiqsujaq, qui représente la majorité de l'emploi.

570 Quelques entreprises, alors en général c'est le COOP, là, qui est une entreprise coopérative fondée par les Inuits, le Northern, qui est un magasin d'alimentation et Nuvumiut qui est une corporation qui a été créée par la mine avec les deux (2) communautés pour faire des travaux reliés à la mine, et l'économie domestique, chasse, pêche, cueillette et artisanat dont je vous parlais, quatre virgule cinq (4,5 %) à sept virgule quatre pour cent (7,4 %) du P.I.B.

575 Si on regarde maintenant, parce que j'ai une étudiante qui a fait du terrain justement à Kangiqsujaq pour voir c'est quoi l'emploi. Donc on a essayé de regarder quels emplois étaient dans la ville, donc c'est un petit village, c'est pas trop dure à faire, il suffit de faire le tour des administrations, donc on l'a fait comme ça, à la mitaine.

580 Mais ce que ça nous donne, c'est que le village nordique est le plus gros employeur, qui a cinquante-neuf (59), qui est la municipalité locale, cinquante-neuf (59) employés; la commission scolaire qui en a trente-huit (38), ça c'est les professeurs en grande partie; la corporation foncière qui gère les terres des Inuits, qui est à vingt-deux (22), COOP dix-neuf (19), etc., on les a mis par ordre; Mikujik qui est la garderie, le CLSC qui a dix (10), etc.

585

590 Vous voyez, la mine arrive avec dix-huit (18) emplois dans la communauté à peu près, là, dix-huit (18) employés dans les deux (2) mines, là, ça c'est les chiffres les plus récents Xstrata, il y a une nouvelle mine qui a ouvert Expo, qui a ouvert l'année dernière, donc qui elle aussi essaie d'employer des Inuits.

595 Et on a essayé d'estimer les emplois indirects de la mine aussi qui sont créés par de l'argent versé à la communauté. Alors les emplois indirects, c'est donc trois (3) au village nordique et dix-huit (18) à la corporation foncière – c'est la corporation foncière qui reçoit les redevances en passant, donc c'est eux qui gèrent cet argent-là.

600 Donc comme on le voit, là, c'est deux cent dix-sept (217) emplois au total, la mine c'est dix-huit (18) emplois là-dessus plus vingt et un (21) indirects, donc c'est quand même un emploi assez limité, là, dans la communauté.

605 Et c'est quelque chose qu'on voit, là, sur l'évolution de l'emploi, mais je vous montrerai les chiffres plus tard, c'est qu'en fait, la mine Raglan a augmenté ses employés inuits parce qu'elle a augmenté ses employés, mais la part des employés inuits à la mine Raglan reste à peu près la même, elle est autour de quinze (15 %) à dix-sept pour cent (17 %) selon les années depuis l'ouverture de la mine.

610 Alors ça aussi, je trouve que c'est un argument intéressant quand on parle d'ouvrir beaucoup de mines, on créera pas beaucoup plus d'emplois inuits dans beaucoup plus de mines, celle-là a déjà du mal à employer des Inuits; pas qu'ils essaient pas, c'est pas de la mauvaise volonté, d'ailleurs ils ont des programmes qu'ils mettent en place, depuis des années, ils font des efforts pour avoir plus d'employés.

615 Bien évidemment, petite population, tout le monde ne peut pas nécessairement être mineur, les gens vont à la mine mais repartent, c'est ce qu'on peut remarquer des études auprès des employés, ils restent quatre-cinq (4-5) ans puis ils font autre chose.

Et il y a d'autres problèmes comme des problèmes, les politiques de tolérance zéro sur les drogues et l'alcool, il y a des problèmes de drogues et d'alcool importants dans les villages, donc il y a beaucoup d'employés inuits qui sont renvoyés à cause de ça.

620 Donc retombées économiques de la mine. Donc effets directs : redevances locales et régionales, salaires dans les deux (2) cas, mine et Nuvumiut. Et effets indirects : emplois liés aux redevances, donc environ vingt (20) emplois à Kangiqsujuaq et deux (2) à Salluit, on a fait le détail.

625 Et ça, c'est un des effets, pour peut-être donner un peu de contexte, donc les redevances sont versées à Makivik chaque année et sont, selon une formule et avec une entente des

communautés, à peu près soixante pour cent (60 %) de ça est redistribué aux deux (2) villages qui se le partagent au prorata de la population, et le reste est conservé par Makivik qui le met soit dans un fonds ou qui le redistribue lui-même aux autres villages, donc c'est ça le principe des redevances.

630

Donc elles sont pas versées au village nordique, elles sont versées véritablement – qui sont des organismes publics – mais elles sont versées aux corporations foncières qui sont les organismes inuits qui gèrent les terres inuites, donc dans ce sens-là.

635

J'ai quelques chiffres à vous montrer sur l'emploi à la mine pour les deux (2) communautés. Là, j'ai pas les chiffres que j'aimerais avoir, on travaille pour les avoir depuis l'ouverture de la mine, là, mais ce qu'on voit, c'est que finalement l'emploi pour Salluit, c'est dix (10) employés pour un village de mille deux cents (1200) personnes, et que pour Kangiqsujuaq qui est un peu meilleur, ça tourne à douze (12) et ça a tendance à baisser ces dernières années.

640

Et d'ailleurs, le village nous a demandé d'essayer de comprendre pourquoi il y avait moins de gens qui voulaient travailler à la mine, alors c'est une des choses qu'on a essayé de faire, là. Il y a une étudiante qui a travaillé et qui a soumis un rapport mais en tout cas, je rentrerai pas dans les détails, il y a beaucoup de facteurs qui font ça, mais en même temps on s'aperçoit finalement que l'emploi, on peut pas penser à étendre beaucoup l'emploi inuit dans les mines, c'est ça que ça veut dire.

645

L'autre chiffre, c'est celui des redevances qui étaient versées. C'est un peu ça qui avait commencé l'étude, c'est le schéma. Vous voyez, les redevances de 1995, bon l'ouverture de la mine jusqu'en 2005, tournaient autour de trois cent mille (300 000 \$) à peu près, là.

650

C'est quatre virgule cinq pour cent (4,5 %) du profit de la mine qui est versé, c'est l'entente Raglan, là, qui est disponible, quatre virgule cinq pour cent (4,5 %), c'est le chiffre qui était là, l'entente Raglan est sur Internet, là, c'est ce qui a été signé, donc il y a quatre virgule cinq pour cent (4,5 %).

655

Donc évidemment, ça dépend des bénéfices de la compagnie mais comme vous voyez, en 2005 le prix du nickel a beaucoup augmenté, a commencé à beaucoup augmenter avec des prix records en 2007; 2007, ce que ça veut dire en gros, c'est qu'il y a eu vingt-trois millions (23 M\$) qui a été versé à Makivik, donc c'est des montants beaucoup plus substantiels, pardon, trente-deux millions (32 M\$) à Makivik, dont vingt-trois millions (23 M\$) aux deux (2) communautés, quatorze (14 M\$) pour Salluit.

660

Et ce qui est intéressant, puis là aussi je voudrais revenir, c'est que les redevances, il y a deux (2) façons d'attribuer les redevances qui sont différentes, et ça c'est choisi par les

665

communautés elles-mêmes. C'est-à-dire qu'à "Salluit", ils reversent les redevances aux individus, c'est-à-dire que c'est un chèque qui est fait, alors qu'à "Salluit" ils investissent en grande partie dans des développements communautaires et ils distribuent un peu d'argent au comité.

670 Alors ce que ça veut dire, l'exemple, donc l'année où il y a eu le plus d'argent, ça voulait dire qu'une famille à Salluit touchait à peu près cinquante mille dollars (50 000 \$) cette année-là. Ça a créé beaucoup de problèmes dans le village, à peu près tous les services publics ont fermé comme résultat parce que les gens, garderie, village nordique, les employés étaient plus là, récolte, les services sanitaires pour aller chercher l'eau, les eaux usées, amener l'eau. Il y a eu un  
675 mois, là, où il y a plus rien qui a marché, donc un impact extrêmement important localement et qui a été documenté.

D'ailleurs, ça se voit, j'ai essayé de voir à partir des données de Statistique Canada si on voyait cet impact justement des redevances, et là on le voit bien.

680 Vous avez la ligne bleue qui est Kangiqsujaq, la ligne rouge qui est Salluit; là, on parle des revenus autres que les revenus d'emploi, donc ça c'est les redevances clairement qui apparaissent à cet endroit-là; et l'autre, la ligne verte, c'est les autres communautés sans Salluit, sans Kangiqsujaq et sans Kuujuaq aussi parce que Kuujuaq est une communauté atypique, c'est une  
685 grosse communauté avec une activité économique forte, donc on voulait comparer ce qu'on pouvait comparer.

Donc vous le voyez dans ça, on voit à partir de 2006 l'arrivée des redevances évidemment qui apparaissent, et la baisse des revenus d'emplois à l'intérieur évidemment de la même période; baisse aussi des transferts gouvernementaux, évidemment là, et une augmentation du revenu médian des familles dans ces deux (2) communautés, évidemment aussi, mais dans des proportions pas aussi importantes que les montants qui sont versés puisqu'on a une différence d'à peu près quinze mille (15 000 \$) avec les autres communautés du Nunavut alors que, comme je  
690 vous disais, la distribution moyenne cette année-là était de cinquante mille (50 000 \$).

695 Ce que ça veut dire, c'est que ça fait baisser l'emploi, en fait, c'est ça qui s'est passé à la période. Les redevances ont finalement été en partie absorbées par le fait que les gens ont pas travaillé pendant cette période-là, donc les revenus d'employés ont baissé; le revenu a augmenté mais pas autant qu'il aurait pu augmenter.

700 Donc l'effet d'une grosse redevance versée directement à la population est pas très très efficace économiquement mais bon, on s'en doutait un peu, là, mais c'est ça.

705 Emplois, la même chose, on voit quand même pour les deux (2) communautés – ça, c'est des chiffres, j'ai essayé de voir ce qu'on pouvait faire, ceux de 2011 sont d'ailleurs un peu, comme

vous le savez, là, le recensement de 2011 est pas tout à fait aussi fiable que celui d'avant, donc il faut qu'on vive avec ça, donc en tout cas, j'ai essayé de voir ce qu'on pouvait indiquer là-dedans.

710 On voit quand même que le rapport emploi population est relativement similaire pour ce qui est de Kangiqsujuaq avec les autres communautés, et plutôt différent pour les communautés, Salluit est bien en dessous, c'est-à-dire qu'il y a beaucoup de, bien en fait, c'est le taux de personnes qui ont un emploi sur la population, donc il y a beaucoup moins d'emplois à Salluit, plus grosse communauté.

715 Mais aussi peut-être un élément, c'est que finalement Salluit versant des redevances a pas créé d'emplois beaucoup à partir de l'argent de la mine dans la communauté, alors que Kangiqsujuaq a créé beaucoup d'emplois, bien beaucoup, une vingtaine d'emplois, ce qui est quand même intéressant dans la communauté avec les redevances, en créant justement des infrastructures communautaires.

720 Maintenant, ce que je vais vous présenter, parce que je voulais avoir un autre côté, là, c'est des chiffres de Recensement Canada, Duhaime, quelques données que moi j'ai par ailleurs, etc., mais je voulais voir l'autre côté, c'est-à-dire la perception des gens sur la mine.

725 Et ça, c'est une enquête qui a été conduite en 2012 par un de mes étudiants, Jonathan Blais, avec deux (2) chercheurs inuits, là, en tout cas j'essaie de travailler de cette façon-là dans les communautés, là, donc Louisa Panyungie de Salluit et Elaisa Uqittuq de Kangiqsujuaq. Donc je vous l'avais dit, ça a été fait avec l'accord des deux (2) communautés et les résultats ont été présentés aux deux (2) communautés.

730 Alors je vais vous présenter un certain nombre de résultats sur cette enquête. Alors ce qu'on a fait, c'est qu'on demandait aux gens sur une liste, c'était un questionnaire ouvert, on leur demandait quels étaient les impacts à leur avis les plus importants, de choisir.

735 Alors l'impact le plus important, c'est la richesse, l'enrichissement, en fait, qui est vu par les communautés, évidemment, on s'en doutait bien. Mais aussi l'impact sur la santé et le bien-être qui est vu comme un impact extrêmement important de la mine, impact sur la culture, conditions de vie qui est à quinze pour cent (15 %), famille et communauté à neuf pour cent (9 %), des questions de gouvernance un pour cent (1 %), et les questions de genres, c'est-à-dire les relations homme-  
740 femme arrivent à un pour cent (1 %), sont mentionnées dans un pour cent (1 %) des entrevues.

745 Bon évidemment, ça, ça nous dit pas si c'est positif ou négatif, là, donc après ça on a fait un travail pour essayer de voir ce que ça nous donnait. Donc perception des impacts : culture, extrêmement négatif, c'est-à-dire que les mines sont perçues comme ayant un impact négatif sur la culture inuite.

750 Négatif sur la santé et le bien-être aussi, à quatre-vingts pour cent (80 %); sur les relations de genres, famille et communauté; richesse, évidemment, plutôt positif mais pas tant positif que ça, comme vous le voyez, il y a comme quarante-deux pour cent (42 %) qui considère que l'enrichissement est un facteur négatif; et conditions de vie, on a soixante-quinze pour cent (75 %) et vingt-cinq pour cent (25 %).

755 Donc ça, évidemment, c'est des perceptions mais c'est quand même intéressant, parce que c'est aussi le point de vue de la communauté sur un développement minier qui existe depuis des années.

760 On a essayé de regarder aussi si on avait des différences entre les perceptions selon les communautés. En termes de richesse, il y a une petite différence entre Salluit et Kangiqsujuaq; Salluit a une perception plus positive de la richesse que Kangiqsujuaq, de l'enrichissement lié à la mine. Mais conditions de vie, ça revient à peu près au même.

765 Les redevances sont perçues négativement à Salluit, beaucoup plus négativement, ça c'est intéressant, à soixante-dix pour cent (70 %), mais on sait que justement, comme je vous l'ai dit, l'impact négatif des redevances est plus fort à Salluit. Et Kangiqsujuaq, relativement égal, mais il y a une perception assez négative des redevances aussi.

770 Perception aussi très négative sur l'impact sur la chasse et la cueillette, donc les activités dont je vous parlais, là, que j'ai essayé de quantifier, là; drogues et alcool, évidemment, et relations avec les Qallunaat de la mine, les Qallunaat, c'est le nom qu'on donne aux gens du Sud au Nunavik.

775 Et donc véritablement, bien en tout cas, l'expérience dans le village est plutôt une expérience négative et de discrimination mais ce qui est intéressant, c'est qu'on a le souci d'une enquête dans la mine, et dans la mine, les gens qui travaillent à la mine, les Inuits travaillant à la mine n'ont pas cette perception-là, c'est plutôt la perception des gens du village, en tout cas.

780 Et c'est des communautés qui sont pas en lien, ils sont proches de la mine mais les gens peuvent pas y aller, elle est à quatre-vingts kilomètres (80 km), il y a une route mais c'est une route à accès privé, donc il y a pas de déplacement. Il y a peu de contact entre la mine, la mine est un monde fermé, il y a tout sur la mine.

Donc quelques citations des gens qu'on a eues, pour donner un peu de chair à tous ces chiffres-là. Alors ça, c'est une citation intéressante parce que c'est un peu le contraire de ce qu'on s'attendait, là, c'est :

785 «Je vivais avec mes parents, c'était l'enfer... pas l'enfer, mais il n'y avait pas d'appartements qui étaient libres – de logements, en fait – c'était trop pour moi, c'était bien d'aller à Raglan parce que là, j'avais ma chambre.»

790 Ça, ça indique le problème, c'est un des problèmes récurrents au Nunavik, c'est la surpopulation dans les logements, c'est la région du Canada où il y a le plus de surpeuplement dans les logements.

Donc un autre impact sur la famille :

795 «Mon copain, il a arrêté de travailler à cause de mon fils. Il était supposé travailler à Raglan et il a brisé son cœur et après, c'est pourquoi il a arrêté de travailler. Il n'y a pas d'emplois à Salluit, mais il a arrêté de toute façon à cause de mon fils.»

Donc l'impact sur les relations familiales.

800 Il faut savoir que oui, peut-être que vous êtes pas au courant, la mine de Raglan, c'est une mine "fly-in fly-out", donc c'est des quarts de travail trois (3) semaines–deux (2) semaines, ça veut dire que les Inuits ont aussi les mêmes quarts que tout le monde évidemment, ils travaillent en équipe, donc ça veut dire trois (3) semaines d'absence dans la communauté pour deux (2) semaines dans la communauté. Donc il y a des gens qui s'adaptent, puis il y a des gens qui s'adaptent beaucoup moins à ça.

Un autre de Kangiqsujaq :

810 «Une certaine quantité des redevances est utilisée pour acheter de la drogue et de l'alcool. Je n'aime pas cet impact, car j'ai déjà connu ça, mais aussi parce que ça n'amène pas une qualité de vie. Ça n'amène pas le bonheur. C'est temporaire, ça ne nous amène nulle part.»

Un autre sur le chèque :

815 «Quand ce chèque-là arrive à Salluit, il y a des problèmes d'emplois parce qu'en ville, il n'y a plus personne. Par exemple, la personne qui était supposée arriver aujourd'hui pour travailler, ben elle ne s'est pas pointée, elle ne s'est pas pointée de la semaine à cause du chèque.»

820 Donc, bon, impact direct dans les emplois, comme je vous en parlais, là, mais c'est documenté.

Et celle-ci que j'aime bien, en parlant des mines :

825 «Ils doivent nous respecter. Respecter la vie parce que les mines ont une vie. Un moment donné, ils vont dire, il n'y a plus de minerai, mais nous on va rester toute notre vie ici.»

830 Et ça, c'est un impact qu'on oublie, c'est que les mines, c'est pas du développement durable, les mines ça ferme, ça ferme toujours. Et c'est là la question, et moi, j'essaie de faire des recherches là-dessus, c'est comment, à partir d'un développement qui est forcément non durable, une mine quelconque, comment on crée du développement durable; ce développement durable ne peut pas être lié à la mine, parce que quand la mine va fermer, toute cette activité-là va partir.

835 Et c'est clair que si on regarde ces deux (2) communautés, quand la mine va fermer, ils redeviendront au même niveau qu'ils étaient avant, c'est-à-dire qu'il y aura pas grand-chose qui va rester; quelques équipements communautaires possiblement, mais pas vraiment une activité économique nouvelle.

840 Conclusions! Pour l'instant donc, à Salluit et Kangiqsujuaq, la mine contribue peu à l'emploi tant direct qu'indirect, c'est quand même pas un gros employeur, c'est pas le plus gros employeur. En plus, il y a peu d'espace pour la croissance de cet emploi-là.

845 La variation des montants de redevances et des formes de distribution a des impacts importants. Donc ça, il faut vraiment considérer, là, quand on parle des mines et de leurs impacts sur une communauté, là, la question des redevances. Et on en parle beaucoup, maintenant c'est la pratique et c'est une bonne chose parce que ça permet aux communautés autochtones évidemment de profiter des développements sur leur territoire.

850 Mais maintenant la question de comment est-ce qu'on partage ça, la question d'équité, en fait, à la fois intergénérationnelle et intragénérationnelle, c'est-à-dire le partage dans la région puis ça, c'est un des problèmes avec Raglan, c'est deux (2) communautés qui touchent principalement les revenus et pas les autres. Et aussi intergénérationnelle parce que, comme je vous disais, la mine va fermer et les générations suivantes bénéficieront pas de cette mine-là.

855 Les redevances versées directement aux individus ont des effets négatifs importants aussi bien sociaux qu'économiques.

860 La mine n'enrichit ni ne contribue au bien-être de façon significative à long terme. Pour l'instant, c'est ce que je vois, là, c'est pas négatif en soi, c'est une forme de développement économique mais qui est pas un développement économique qui, pour l'instant en tout cas, correspond aux promesses qu'on fait du développement minier.

Alors ça, évidemment, c'est des conclusions pour des petites communautés isolées du Nunavik, alors je me prononcerai pas pour d'autres communautés. Il y a des communautés surtout,



865 une communauté isolée du Nunavik, c'est une communauté qui a aucun lien, il y a pas de route, il  
y a pas d'accès à l'électricité, c'est par des génératrices, etc., en tout cas, il y a toutes sortes de  
freins au développement économique qui sont extrêmement importantes au Nunavik qui font que  
c'est extrêmement difficile de bénéficier de façon durable d'une mine.

870 Alors bon, d'autres communautés, dans des situations mieux connectées aux autres régions  
du Québec pourraient, à mon avis, tirer son épingle du jeu mais là, quand on parle du Nord-du-  
Québec, là, c'est les deux (2) villages les plus nordiques, c'est beaucoup moins clair.

Voilà, bien merci, si vous avez des questions.

875

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**QUESTIONS DE LA COMMISSION**

880

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie monsieur Rodon. J'inviterais mes collègues à commencer, Michèle,  
voulez-vous commencer?

885

**PAR Mme JOCELYNE LAMOTHE :**

Excusez-moi monsieur Francoeur! Est-ce que vous permettez que j'intervienne à ce  
moment-ci avant les questions, pour apporter deux (2) précisions concernant la présentation de  
890 monsieur Rodon, au niveau de l'impôt minier? Parce que je pense que c'est un élément important.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

895

**PAR Mme JOCELYNE LAMOTHE :**

Permettez! Monsieur Rodon indiquait que les sociétés minières dans le nord ne versent pas  
de redevances...

900

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Pouvez-vous vous identifier pour les fins de la transcription?

905 **PAR Mme JOCELYNE LAMOTHE :**

Oui bien sûr.

910 **PAR M. THIERRY RODON :**

Non, mais avant que vous alliez plus loin, j'ai dit pas de redevances aux gouvernements régionaux, locaux. Pas au Québec. C'est ça que je disais, les gouvernements régionaux. Quand je disais gouvernements régionaux, je parlais pas du Québec évidemment. Je parlais de l'Administration régionale Kativik qui ne touche pas d'argent, bien en fait, qui n'a pas de  
915 compétence en termes d'imposition, ça ne fait pas partie de ses compétences.

**PAR Mme JOCELYNE LAMOTHE :**

À ce moment-là, les précisions n'ont pas à être apportées, parce qu'effectivement, les  
920 sociétés minières sont toutes tenues de verser un impôt minier au Québec lorsqu'elles exploitent une substance minérale. Donc le gouvernement reçoit sa juste part de ce côté-là.

Mais pour me présenter, Jocelyne Lamothe, je suis directrice de l'imposition minière au  
925 ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Écoutez, la précision s'est avérée utile à tout le monde, merci. Alors Michèle!

930 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Vous nous avez parlé de deux (2) communautés avec deux (2) modèles de redistribution ce  
935 qui découle des ententes, avantages et inconvénients, c'est pas la redevance au sens du ministère.

Est-ce que vos études vous ont permis de documenter pourquoi l'une a choisi l'une, et l'autre  
l'autre comme modèle de redistribution?

940 **PAR M. THIERRY RODON :**

Oui. Bien, il y a plusieurs facteurs. D'une part, il faut comprendre, et puis on va remettre ça  
en lien, la pauvreté est un élément important dans ces communautés-là.

945 Alors évidemment, quand vous faites un référendum, parce que ça se fait par référendum, que vous demandez à des gens qui n'ont pas beaucoup d'argent comment est-ce qu'on va redistribuer l'argent, bien, si vous leur posez la question, est-ce qu'on met ça dans des projets communautaires ou est-ce qu'on vous fait un chèque, ça serait pareil à Saint-Hyacinthe ou n'importe où.

950 Donc il y a peut-être une question de préparation. En fait, ce qui a fait la différence à Kangiqsujuaq, c'est la gouvernance. C'est-à-dire qu'il y a une mairesse qui a pris, il y a eu une volonté de la communauté qui a fait un travail pour convaincre sa communauté que le bon modèle, c'était pas nécessairement le modèle de verser de l'argent. Il fallait promouvoir des projets communautaires.

955 Des projets communautaires, c'est, par exemple, à Kangiqsujuaq, ils ont créé un Secondaire VI, donc une année de plus, pour préparer leurs étudiants, qu'ils financent avec les redevances.

960 Alors c'est des éléments. Ça, c'est un élément, c'est là où on convertit de l'argent à court terme, redevances, à de l'investissement long terme, l'éducation. Alors c'est des modèles intéressants.

965 En même temps, essayer de convaincre quelqu'un qui n'a pas assez d'argent pour mettre de la nourriture sur la table ou partir chasser, bien, c'est compliqué.

**PAR LA COMMISSAIRE :**

970 Justement, puisque ces pratiques de redistribution ont un certain recul, est-ce qu'on voit dans les communautés une volonté de modifier le choix initial? C'est-à-dire, est-ce que les communautés ont assez d'échanges entre elles pour dire, bon bien, et si jamais elles le voulaient – c'est à deux (2) volets!

975 Est-ce qu'il y a une volonté de changement, et puis est-ce que c'est un cadre – est-ce que le cadre permet de changer le modèle de redistribution?

**PAR M. THIERRY RODON :**

980 Oui. Chaque année, c'est soumis au référendum. Et en fait, Salluit, cette année, a mis de l'argent dans des projets communautaires. Je pense, bon, il faut comprendre, quand les montants étaient extrêmement faibles, quand on se partageait trois cent mille dollars (300 000 \$), il n'y avait pas véritablement de problème. C'étaient des petits chèques.

985 Le problème est venu quand les redevances sont devenues extrêmement importantes, donc il a fallu régler ça.

Mais ça a pris longtemps quand même. Bien oui, ça a pris cette crise-là, et puis en fait Makivik est intervenue aussi.

990 Parce que ça, c'est aussi un autre problème dont on n'est pas conscient, c'est qu'un cinquante mille dollars (50 000 \$) qui est versé à une famille à Salluit, il reste rien à Salluit. Ça part direct dans le sud, que ce soit pour acheter un ski-doo ou pour acheter un camion, pour acheter des balles, n'importe quoi, tout part. L'argent n'a pas de circuit dans le nord.

995 Bien, on peut aller acheter de la nourriture à Northern, mais ça en laisse un peu pour l'emploi, mais la majorité du dollar s'en va dans le sud de toute façon.

Et c'est aussi ça, un des problèmes, par rapport à d'autres communautés qui sont capables de garder l'argent un petit peu plus longtemps dans leur circuit.

1000

**PAR LA COMMISSAIRE :**

1005 Et puis dans le modèle où on redistribue par les investissements communautaires, j'imagine que ça doit prendre une certaine durée pour faire une structure économique qui va survivre, mais le simple fait de redevance, est-ce que c'est suffisant ou si ça prend une durée? Est-ce qu'elles s'en sortiraient mieux à la fin de la fermeture d'une mine?

1010 Est-ce que la redevance en soi, ça contribue positivement? Et c'est quoi la quantité de temps que ça prend pour qu'après, que la mine ferme, on soit capable de s'autosuffire avec ce qu'on a développé comme nouvelles structures économiques?

**PAR M. THIERRY RODON :**

1015 C'est une bonne question. J'avoue que j'ai pas de réponse claire à ça.

La question, maintenant, c'est de savoir, est-ce que c'est des investissements qui eux-mêmes sont capables de générer des revenus, ce qui n'est pas facile dans le nord, parce que c'est beaucoup, en fait ce qu'ils font, c'est des programmes d'aide aux jeunes, c'est de l'éducation, c'est des lieux communautaires, des bâtiments communautaires, etc.

1020

Donc ce sont des projets intéressants, mais le jour où il n'y a plus – bien, les bâtiments vont rester, mais il y a aussi des piscines, par exemple. Les piscines, ça, c'est un bel exemple.

1025 Dans les villages au Nunavik, on construit de plus en plus de piscines. Évidemment, ça permet aux enfants d'apprendre à nager, parce que c'est pas très facile de nager dans le nord, même si ça réchauffe beaucoup! Mais en même temps, on s'aperçoit que beaucoup de communautés, au bout de quelques années, ne sont plus capables de payer le coût d'entretien de la piscine, parce que ça coûte trop cher de maintenir une piscine et les produits.

1030 Donc souvent, la plupart des piscines ferment après quelques années. Donc ça, c'est un peu le problème. On les a payées avec des redevances ou un programme quelconque, gouvernemental, mais les communautés peuvent pas soutenir des investissements de ce type-là, des petites communautés en tout cas, et même les grandes. Ça devient difficile.

1035 En fait, il y a un modèle de développement économique à penser qui soit lié à ces communautés-là. Puis à mon avis, une des parties, c'est vrai que j'ai insisté là-dessus, l'économie de chasse et pêche, elle existe, mais elle est ignorée.

1040 Parce qu'en même temps, un, pour donner de la fierté aux jeunes, puis c'est la première chose que les Inuits font quand ils veulent s'occuper des jeunes, ils les emmènent sur le territoire pour apprendre ça, puis d'autre part, c'est une source de nourriture de meilleure qualité que du bœuf ou du poulet importé du sud, à des coûts pas moindres, parce que ça coûte cher d'aller chasser – ça, c'est une chose qu'on oublie, ça prend un ski-doo, ça prend de l'essence, ça prend des balles, et tout ça, ça prend de l'argent à quelque part.

1045 Mais je pense qu'il faudrait mieux la prendre en compte, c'est pour ça qu'on fait cette étude-là avec Makivik aussi.

1050 Bon, en tout cas, on verra les chiffres à la fin, mais c'est un pourcentage important de l'économie du Nunavik, qui n'est pas en baisse d'ailleurs. On a fait des études, on a comparé avec la chasse et la pêche en 83, parce que la dernière étude avait été faite au moment des niveaux de garantie suite à l'Entente de la Baie-James, donc on s'est basé sur cette étude-là.

1055 On voit que la quantité reste la même. Évidemment, les villages ont triplé par exemple. Donc le ratio par habitant est beaucoup moindre, mais en même temps, la productivité – en fait, ce qu'on pourrait établir, c'est que la productivité, en termes de chasse et pêche locales, est restée à peu près la même. Mais il y a moins de chasseurs, et il y a plus de gens avec qui redistribuer. Mais ça reste quand même un élément important.

1060 Et je pense que c'est là où c'est important de documenter ces choses-là, parce que quand on va prendre des décisions sur le développement du Nord, à mon avis, il va falloir prendre ça en compte. Mais pour l'instant, comme on n'a pas de chiffre, ce qui n'a pas de chiffre n'existe pas.

**PAR LA COMMISSAIRE :**

1065

Je vous remercie.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1070

Joseph.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1075

Quelques précisions, si vous permettez!

En 2014, il y avait trente-trois (33) travailleurs des deux (2) villages dans la mine par rapport à combien? C'est quoi le dénominateur?

**PAR M. THIERRY RODON :**

1080

Cent trente (130).

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1085

Cent trente (130).

**PAR M. THIERRY RODON :**

1090

Ou cent trente-cinq (135), de mémoire. C'est cent trente-cinq (135) à peu près travailleurs inuits qui proviennent de toutes les communautés, et aussi des Inuits qui sont dans le sud, là.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1095

Est-ce que ce sont uniquement des travailleurs inuits?

**PAR M. THIERRY RODON :**

Oui, oui, cent trente-cinq (135), c'est les Inuits sur la mine.

1100

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Donc il n'y a pas de travailleur d'ici?

**PAR M. THIERRY RODON :**

1105

Oui, il y a des travailleurs du sud. Il y a dix-sept pour cent (17 %) de travailleurs, j'ai plus le chiffre, mais on peut faire le ratio. C'est à peu près dix-sept pour cent (17 %) d'employés inuits, donc à vue d'œil, mille cinq cents (1500), deux mille (2000) employés, je n'ai plus le chiffre en tête. L'emploi a beaucoup augmenté à la mine. La mine a commencé avec deux cents (200) employés, elle est au-delà de deux mille (2000), de mémoire.

1110

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Actuellement?

1115

**PAR M. THIERRY RODON :**

Oui, oui.

1120

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Alors sur les deux mille (2000), il y a combien de travailleurs inuits?

**PAR M. THIERRY RODON :**

1125

Cent trente-cinq (135). Bien, le deux mille (2000), cent trente-cinq (135), j'en suis sûr, mais le taux d'employés au complet, j'avoue que!

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1130

Mais c'est l'ordre de grandeur?

**PAR M. THIERRY RODON :**

1135

Oui, oui, c'est un ordre de grandeur. C'est dix-sept pour cent (17 %). C'est dix-sept pour cent (17 %) de l'emploi dans la mine.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1140

Vous avez indiqué qu'il y avait un taux de roulement assez important. Vous avez indiqué que les travailleurs inuits travaillaient en moyenne quatre (4) à cinq (5) ans. Et j'allais vous poser la question pourquoi, mais vous avez déjà donné une indication; vous avez évoqué la consommation d'alcool et de drogue, est-ce que c'est le facteur?

**PAR M. THIERRY RODON :**

1145

Non, non, c'est pas le seul facteur. C'est un des facteurs. Il y a un certain nombre d'employés qui perdent leur emploi, puis ils le perdent à vie. Même si la mine a mis un programme de réintégration, c'est un programme difficile, parce qu'évidemment, ils veulent avoir une politique, la même pour tout le monde, donc c'est tolérance zéro pour tout le monde. C'est un environnement aussi dangereux.

1150

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Mais qu'est-ce qui explique ce taux de roulement?

1155

**PAR M. THIERRY RODON :**

Bien, le taux de roulement, bien, c'est parce que le rythme de vie trois (3) semaines-deux (2) semaines dans la communauté, ça fonctionne pas très bien avec une famille.

1160

Donc en général, les jeunes Inuits vont travailler à la mine, mais quand ils ont une famille, bien, comme on l'a vu dans certains cas, ils ont tendance à prendre d'autres emplois.

1165

Ce que je vois beaucoup aussi, les gens sont formés à la mine, notamment des conducteurs d'équipements lourds, et ils vont ensuite être embauchés par les communautés; et ils préfèrent évidemment travailler dans la communauté.

1170

Donc on manque d'emplois qualifiés au Nunavik, ça, c'est un autre problème. L'accès à l'éducation, j'en ai pas parlé, j'ai essayé de trouver des bons chiffres sur l'éducation, mais bon, on sait que les taux de diplomation sont, en fait, en baisse au Nunavik, au secondaire, que l'accès à des formations est difficile.

1175

Donc il y a peu d'Inuits formés. Ça, c'est l'autre élément. Ceux qui sont embauchés, il y a une concurrence pour les Inuits bien formés, entre la mine et toutes les organisations publiques, et donc, ça aussi, ça crée beaucoup de pression sur l'emploi. C'est pour ça que la mine a du mal, en fait, parce qu'évidemment, c'est mieux d'aller travailler dans un bureau au village nordique que de travailler au fond de la mine.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1180

Est-ce que vous avez enquêté la mine elle-même?



**PAR M. THIERRY RODON :**

1185 Oui, oui.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1190 Et vous avez donc des informations quant à son implication dans la formation du personnel qualifié?

**PAR M. THIERRY RODON :**

1195 Oui. Ah, ils sont très impliqués. Ils ont un programme de formation qui est en place depuis dix (10) ans, qui est géré avec les Inuits.

1200 La mine fait des efforts, là, on peut pas leur reprocher de ne pas faire d'efforts. À mon avis, c'est justement plus compliqué que ça. C'est là où je pense qu'il faut en être conscient, c'est pas un manque d'efforts de la mine, je parle pas des premières années, mais là, depuis dix (10) ans, c'est clair, ils ont embauché, je connais bien les gens qui travaillent, il y a une volonté, parce que c'est intéressant pour eux, ça coûte moins cher faire venir des Inuits que de faire du "fly-in fly-out" de Montréal aussi, mais en tout cas.

1205 Donc il y a un effort réel, la question n'est pas là justement. Mais c'est malgré un effort réel et soutenu, ils ont de la difficulté à maintenir un emploi inuit, mais en même temps, on parle de douze mille (12 000) personnes dont cinq mille (5000) qui sont sur le marché du travail, donc quatre-vingts pour cent (80 %) – bien, cinquante pour cent (50 %) sont dans les gouvernements, donc ça laisse pas grand monde.

1210 **PAR LE COMMISSAIRE :**

1215 Cette référence à la consommation d'alcool et de drogue, est-ce que vous avez établi un lien de causalité? Est-ce que le salaire et la présence de la mine avec le salaire pour les travailleurs a augmenté l'alcoolisme?

**PAR M. THIERRY RODON :**

1220 Bien, c'est difficile de faire ces liens-là. Il faudrait avoir des données auxquelles je n'ai pas accès.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Non, mais dans les enquêtes que vous avez faites.

1225 **PAR M. THIERRY RODON :**

1230 Non, on n'a pas fait, quand on fait des enquêtes, il y a des questions qu'on peut pas vraiment poser. On a des comités d'éthique qui sont assez durs, donc c'est pas des questions – on a posé une question générale : pensez-vous que la mine, dans l'enquête qui a été faite par un étudiant, a des impacts sur la consommation d'alcool! Mais on n'en a pas parlé de façon personnelle par rapport à quelqu'un.

1235 Et puis c'est un petit peu plus complexe. En fait, j'ai des chiffres sur le nombre de gens qui ont été renvoyés par la mine, mais j'ai signé une entente de confidentialité là-dessus. Ça existe.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1240 De façon globale, l'enquête sociale que vous avez réalisée montre que peu importe le village, de façon générale pour la majorité des paramètres que vous avez évalués, l'appréciation ou la perception, elle est de très négative à négative, enfin, on peut considérer ça comme ça, pour la majorité des cas?

**PAR M. THIERRY RODON :**

1245 Ah, c'est plus mitigé quand même. Il y a quand même une perception – on peut pas dire, mais il y a une perception très négative qui existe clairement, qui est liée.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1250 Ce qui est étonnant, c'est que cette perception, elle est à peu près la même dans les deux (2) villages, donc indépendamment de la distribution des redevances, donc que ce soit individuel ou communautaire, ça n'a rien changé au niveau de la perception?

**PAR M. THIERRY RODON :**

1255 Bien, un petit peu, il y avait une différence quand même, elle était plus négative du côté de Salluit qu'elle l'était à Kangiqsujaq, une différence de vingt pour cent (20 %) à peu près.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1260

Est-ce qu'elle était significative?

**PAR M. THIERRY RODON :**

1265

Oui, vingt pour cent (20 %), c'est significatif. Donc on voit, il y a un effet, mais oui, ça restait quand même que les redevances sont perçues – mais c'est beaucoup, puis ça, il faut aussi comprendre, c'est des communautés qui sont en transition extrêmement rapide d'une économie dite traditionnelle de chasse et pêche dans les années cinquante qui est passée très rapidement à une économie mixte, marchande, en conservant l'économie de chasse et pêche.

1270

Donc beaucoup de gens ont une réticence par rapport aux mines, parce que les mines changent leur vie et enlèvent les enfants du territoire. Parce que quelqu'un qui travaille à la mine, bien, il va beaucoup moins chasser – bien, il va beaucoup moins! En fait, il a deux (2) semaines pour aller chasser.

1275

Mais bon, en même temps, le caribou, il est là quand il est là, ça fait que quand on a un travail, c'est moins facile d'aller chasser. Mais là, c'est un autre problème. Il y a des fois des employés qui ne rentrent pas parce qu'il y a du caribou.

1280

Ça, c'est la question des priorités, mais c'est peut-être des bonnes priorités, en fait. Moi, je critiquerai pas ça, c'est quoi qui est le plus important! Est-ce que c'est de nourrir sa famille en allant chasser ou de travailler à la mine? Bien, c'est deux (2) façons de nourrir sa famille, c'est deux (2) façons différentes.

1285

**PAR LE COMMISSAIRE :**

J'aurais juste une dernière question. Je ne sais pas si votre recherche vous a permis de voir quel était l'impact de la chute du P.I.B. en matière de mine en 91? C'est quand même tombé de dix-huit-vingt pour cent (18 %-20 %) à quatre pour cent (4 %). Donc c'est quand même substantiel.

1290

Quel est l'impact sur la communauté?

**PAR M. THIERRY RODON :**

1295

Il faut comprendre que la mine d'Asbestos n'avait pas d'entente de redistribution. On est avant les erreurs, on est avant les droits ancestraux, donc à ma connaissance, c'était une mine qui, en fait, contribuait uniquement par de l'emploi. Il faudrait que je vérifie pour les redevances, parce qu'elle a opéré pas très longtemps. C'est une mine qui a duré juste quelques années.

1300 Je vous dirais l'économie, j'ai d'autres données qui indiquent, puis c'est la même chose, c'est des données de Qanuippitaa qui est l'enquête sur la santé qui sont assez intéressantes, mais qu'on travaille encore pour voir justement, parce que ça nous donne aussi l'indication sur le bien-être qu'on a un peu par les entrevues, mais qu'on aimerait mieux mesurer autrement. Je travaille pour intégrer toutes ces données-là, pour faire un portrait un petit peu plus fidèle.

1305 Mais ça reste, en tout cas, si vous êtes allé dans une communauté du Nord, ça reste des communautés assez traditionnelles, petites communautés avec des emplois – la mine vient apporter, puis on le voit au Nunavut aussi, je travaille beaucoup au Nunavut, c'est la même histoire. Les anciennes mines du Nunavut n'ont pas laissé de trace. C'est-à-dire qu'au moment où la mine était en opération, ça a enrichi un certain nombre de gens, de façon temporaire, et quand la mine a fermé, il en restait rien.

1310 C'est un peu l'expérience pour l'instant, au point qu'il y a une mine à Artic Bay, où même il y avait une mine qui avait des maisons, des équipements et tout ça, et la communauté a essayé de les récupérer, et tout ça a fini dans le trou de la mine. Alors c'est vraiment rien.

1315

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Ma vraie dernière question maintenant!

1320 Je serais curieux de savoir si dans l'enquête sociale que vous avez réalisée, il y a une question peut-être à portée générale, peut-être porteuse d'une certaine naïveté, mais une question qui vise à savoir si la communauté, parce que depuis plusieurs jours évidemment, il y a eu plusieurs présentations qui ont montré l'importance de l'implication des communautés locales dans la prise de décisions.

1325

Est-ce qu'une question aussi générale que si vous aviez à vous repositionner ou à vous positionner par rapport à la présence ou l'absence de la mine, est-ce que vous l'accepteriez à partir des perceptions que vous nous avez exprimées?

1330

Est-ce que c'est une question farfelue, selon vous?

**PAR M. THIERRY RODON :**

1335 C'est pas une question farfelue, mais en même temps, c'est une question qui, du point de vue du chercheur, serait pas très honnête, parce qu'ils ont pas ce pouvoir-là. Ça, c'est bien clair.

Dans les mines, les communautés peuvent négocier des ententes, etc., mais ils ont pas le pouvoir d'arrêter des mines.

1340 En ce moment, il y a un projet de mine à Aupaluk qui crée beaucoup de tension dans la communauté, et puis ils m'ont demandé, qu'est-ce qu'on peut faire pour l'arrêter! On peut rien faire pour l'arrêter.

Si la mine obtient toutes les autorisations environnementales, etc., la mine ouvrira.

1345 Donc la situation pour l'instant est là. Possiblement que ce serait – puis ça, c'est une demande des Inuits qu'on entend beaucoup, c'est de dire, bien on est chez nous et on devrait pouvoir décider de quelle mine, si on veut une mine ou pas.

1350 Et l'autre élément que je voudrais souligner, j'en ai pas parlé, mais là, je vais vous donner un exemple d'une mine! À un moment donné, au Plan Nord, on parlait de dix (10) mines. Bien, dix (10) mines, d'une part, ce que ça veut dire, c'est que finalement, c'est beaucoup d'argent qui va circuler, pas beaucoup plus d'emplois, il y en aura un peu plus, mais pas tant, pas beaucoup plus.

1355 Et d'autre part, c'est aussi, parce qu'une mine, bon, j'ai fait un colloque avec justement des économistes, et un économiste nous a fait une bonne analogie : les minerais, c'est comme un compte en banque. C'est votre capital. Si vous sortez tout le fer de la fosse du Labrador en dix (10) ans, bien, il n'y aura plus rien pour les générations suivantes. Il y aura un gros coup d'argent!

1360 Alors justement, la question des mines est aussi peut-être de dire, ça en prend peut-être pas tant que ça, mais bon, finalement, le marché a décidé que de toute façon, ça n'irait pas aussi vite que ça avait l'air de vouloir aller, là! Mais il y a vraiment une question de savoir combien une région tel que le Nunavik peut absorber de mines, et c'est quoi l'équilibre. Parce que ça en prend en même temps.

1365 Je veux pas avoir l'air de dire qu'il faudrait pas de mine. J'essaie de comprendre comment les mines pourraient offrir plus de bénéfices aux communautés, c'est ça mon effort.

1370 Parce que les mines sont là, et on a tous des ordinateurs, donc il faudrait pas non plus, comment dire, être un peu hypocrite là-dessus.

Mais la question est quand même de savoir comment une communauté – et le contrôle est un élément important, à mon avis.

1375 Si les communautés pouvaient contrôler mieux sur ce qui se passe sur leur territoire, ça faciliterait à la fois l'acceptation et aussi l'appropriation plus générale. C'est-à-dire que si ça devient un mode de développement, là, vous êtes peut-être partenaires dans le développement, vous êtes capables de vous dire, si c'est votre mine, de mieux utiliser, parce que là pour l'instant, vraiment c'est les marchés, c'est la loi du Québec, mais au Nunavik, on n'a pas grand-chose à dire.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1380

Madame Cyr, vous aviez une question avant que je passe aux miennes?

**PAR LA COMMISSAIRE CYR :**

1385

Oui. J'en aurais plusieurs, mais je vais me limiter à trois (3), deux (2) ou trois (3).

Lorsqu'on parle au niveau de la création d'emplois, je vous dirai que j'ai manqué le début de la présentation, mais au niveau du marché de l'emploi, moi, ce que je comprends du Nunavik, il est relativement restreint en termes de potentiel de création d'emplois.

1390

Dans le fond, ce que vous nous dites, c'est que la mine a créé relativement peu d'emplois, qu'il y a peu de retombées à long terme en termes de création d'emplois, et même ce que je comprends de l'entreprise qui peut soutenir les activités de la mine?

1395

**PAR M. THIERRY RODON :**

Oui, bien, Nuvumiut, c'est une entreprise, ça a été créé, c'est pas très très actif, ils font quelques contrats pour la mine, mais en même temps, je trouve que c'est des développements, pour moi, c'est comme la mine, c'est-à-dire que Nuvumiut, le jour où la mine ferme, bien, Nuvumiut, ça ferme.

1400

Bon, il y a quand même un impact. Comme je vous dis, il y a de la formation qui est faite par la mine. La formation qui est faite par la mine est probablement une des choses, des conducteurs en équipements lourds, il y en a de plus en plus, mais là, c'est pareil, on n'aura pas besoin, il y a une limite au nombre de conducteurs d'équipements lourds dont on a besoin.

1405

**PAR LA COMMISSAIRE CYR :**

Puis quand vous regardez en termes de création d'emplois potentiel versus le marché de l'emploi au Nunavik, quelles seraient les autres alternatives pour développer de l'emploi?

1410

**PAR M. THIERRY RODON :**

Non, il n'y en a pas tant que ça. Ça, je suis d'accord avec vous. Les mines font partie de l'emploi, même si je dis que ça en crée pas tant que ça. Il n'y a pas tant de place aussi pour en créer beaucoup plus. On est un peu dans une limite.

1415

1420

Bon, il y a des problèmes sociaux importants dans les communautés, ça fait que quand on parle des chômeurs, c'est des chômeurs qui ne sont pas nécessairement capables de travailler dans des emplois tels que les mines où on demande – il y a la question de la qualification. Ça, c'est un autre élément, oui.

1425

Les mines, parce que j'ai aussi travaillé sur une ancienne mine au Nunavut dans les années soixante qui avait soixante pour cent (60 %) d'employés inuits, on parlait inuktitut dans la mine, que les contremaîtres étaient Inuits, etc.

1430

Mais c'est dans le temps où on était avec un pic et une pioche et des pelles. Maintenant, travailler dans une mine, ça prend une formation. Toutes les machines ont des écrans d'ordinateur, il faut savoir lire, donc les niveaux d'éducation sont beaucoup plus importants pour travailler dans une mine.

1435

Il y a des emplois moins qualifiés qui sont les emplois de services, mais c'est là où on voit beaucoup de problèmes de racisme et de discrimination. Mais ça, c'est pas lié au fait d'être Inuit, c'est lié au type d'emploi. Mais ça crée des problèmes.

1440

C'est dans cette catégorie d'emplois qu'il y a le plus de problèmes. Les Inuits qui travaillent comme mineurs sous terre, eux, ils ont pas de problème. Ils sont intégrés dans les équipes. Mais ils ont pas le choix, parce qu'une équipe de mineurs, en dessous, il faut être solidaire, sinon!

**PAR LA COMMISSAIRE CYR :**

1445

Un dernier élément par rapport au "turnover", je comprends que la mine n'a pas de mesure, justement, pour favoriser la période de la chasse. Vous savez, comme au Québec, nous les Québécois, si vous essayez de faire le développement de votre entreprise, on sait tout le monde qu'à la fin de juillet, le monde au Québec est pas mal en vacances.

1450

Est-ce qu'il y a des mesures semblables qui pourraient être prises par la mine pour, dans le temps de la chasse au caribou, qu'on puisse varier au niveau des emplois pour permettre aux gens justement de sortir, puis d'aller à la chasse quand c'est la saison de la chasse?

1455

Comme à Chibougamau, moi, de ce temps-ci, je vous le dis, à Chibougamau, la semaine prochaine, j'ai plein de chasseurs qui sont partis à la chasse à l'orignal, donc ils demandent leurs vacances, ils ajustent en fin de compte. On a ajusté un peu le marché du travail chez nous pour ces considérations-là.

Est-ce que je comprends que la mine Raglan n'a pas fait ce genre d'adaptation là ou qu'il n'y a pas eu de tentative?

**PAR M. THIERRY RODON :**

1460 Bien, il y a deux (2) éléments qui expliquent qu'ils ne peuvent pas faire grand-chose par rapport à ça. D'une part, le caribou, c'est très imprévisible, c'est pas comme l'orignal. Le caribou, c'est migratoire, puis ça migre pas dans les mêmes routes, puis en ce moment, en plus il en manque, ça fait que quand ils sont là, il faut y aller.

1465 Non, il y a une variabilité extrêmement importante, un.

1470 Deux, il y a aussi la question, bien, ils ont beaucoup d'employés aussi non inuits, ça fait que ça veut dire que là, il faudrait que ça marche avec tout le monde. Puis eux, ils font des équipes vingt-quatre (24) heures à la mine. Puis si quelqu'un est membre, le personnel de soutien, probablement qu'il y a moyen, c'est beaucoup plus facile, mais les gens qui travaillent dans les équipes sous terre, il n'y a pas de flexibilité. Il faut être avec son équipe, et puis on travaille juste avec son équipe, on travaille pas sur une autre équipe.

1475 Donc ça, c'est le problème des mines en général. C'est très dur d'être flexible là-dessus. C'est pas qu'ils ont de la mauvaise volonté, mais je vois pas comment ils mettraient en place un programme comme ça.

1480 D'autres types d'emplois, là, c'est clair, dans les administrations régionales, oui, ils ont pas de problème. Goose Break et compagnie, ça, ça marche bien.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci madame Cyr.

1485 Je commencerais par une première question qui touche le niveau d'emploi. Évidemment, c'était assez clair dans votre propos que le secteur public si on veut, l'administration accapare la majorité des emplois, et j'imagine que globalement, si on regarde la contribution au P.I.B. régional est la plus importante, parce que c'est des emplois stables, j'imagine, plus stables en tout cas que les autres.

1490 Est-ce qu'il y a une différence importante dans la distribution de ces emplois selon le sexe?

1495 Est-ce que dans l'administration, c'est moitié-moitié hommes-femmes, comment ça se distribue?



**PAR M. THIERRY RODON :**

1500 J'ai pas fait une étude, je pourrais trouver le chiffre, mais à vue d'œil, c'est plutôt plus de femmes. Chez les Inuits, les femmes ont des niveaux d'éducation plus élevés depuis longtemps, alors il y a toutes sortes de théories à propos de ça, mais dans les administrations, c'est beaucoup des femmes.

1505 Les hommes sont toujours beaucoup plus reliés au rôle traditionnel, pas tous, mais être un homme chez les Inuits, c'est aller chasser.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ça pose des problèmes sociaux importants, ce clivage?

1510 **PAR M. THIERRY RODON :**

1515 Je sais pas si c'est ça, il y a des problèmes sociaux importants au Nunavik, je sais pas, qui sont beaucoup liés à la sédentarisation, à mon avis, aux conditions de logement, aux manques de contrôle sur tous les développements qui se passent.

Il y a une série de problèmes qui sont importants. Les taux de suicide sont alarmants au Nunavik, les plus hauts du Canada, cent quarante-trois par cent mille (143/100 000). Évidemment une petite population, mais bon!

1520 Donc il y a des crises importantes. Ça a un impact évidemment sur l'emploi. Il y a des employés qui doivent quitter pour des problèmes sociaux, etc.

Oui, ça, ça a un impact, et ça a un impact sur les mines aussi.

1525 C'est-à-dire que si les communautés, le bien-être – et puis je veux pas dire que les communautés sont des endroits, je voudrais pas tracer un portrait noir du Nunavik, ça correspondrait pas à la réalité, les choses vont bien la plupart du temps, mais bon, quand ça va mal, ça va mal, et ça a des impacts sur la population.

1530 Bien, comme le rapport sur la protection de la jeunesse qui avait été fait, où j'ai participé à des rencontres dans les communautés, c'était une partie. Et qui a un impact sur tout, sur le marché de l'emploi évidemment.

1535 Donc ça, on peut pas en faire abstraction, et beaucoup d'Inuits vous diront que oui, il faudrait commencer par créer, il faudrait que les comités soient en meilleur état pour être capables de bénéficier plus du développement. Et ça, c'est ce qu'on voit dans le cas des mines.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1540 Merci. Deuxième question. Dans la contribution de la chasse et de la pêche à l'économie régionale, vous l'avez évaluée à zéro point huit pour cent (0,8 %).

**PAR M. THIERRY RODON :**

1545 Bien c'est pas moi, ça, c'est Gérard Duhaime.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1550 Oui, excusez-moi. Autrement dit, le chiffre que vous avez présenté. Est-ce que vous avez une idée de la répartition entre ce qu'on pourrait appeler une chasse commerciale, vous avez dit, le caribou voyage, j'imagine que ça se vend?

**PAR M. THIERRY RODON :**

1555 Non, il n'y a pas de chasse commerciale au Nunavik.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1560 Il n'y a pas de chasse commerciale?

**PAR M. THIERRY RODON :**

1565 Il n'y a pas de chasse commerciale. Bien, il y a des pourvoyeurs, mais ça, c'est pas comptabilisé là-dedans.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1570 Mais est-ce qu'il y a des gens qui chassent et qui vendent leur caribou à d'autres familles?

**PAR M. THIERRY RODON :**

Non.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1575

Chacun chasse pour soi?

**PAR M. THIERRY RODON :**

1580

On échange, il y a énormément d'échanges. Trente pour cent (30 %) de ce qui est récolté, on a fait à peu près l'évaluation, est échangé.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1585

Trente pour cent (30 %) ?

**PAR M. THIERRY RODON :**

1590

Oui. Les réseaux d'échanges sont énormes. Entre villages, Air Inuit a un programme, si un village, ça arrive que le caribou passe pas proche d'un village, un village va aller chasser le caribou, et les gens de l'autre communauté vont leur payer les balles et l'essence, quelque chose comme ça, puis ils vont prendre, ils vont mettre ça dans l'avion, puis ils vont le ramener.

1595

Donc ça, c'est des réseaux d'échanges informels, aidés aussi par Air Inuit qui est une compagnie qui appartient à Makivik.

Et je trouve que justement, c'est très peu documenté, tout ça, alors que ça existe, et que c'est assez vivant, et ça permet en grande partie la bonne santé des communautés.

1600

Comme il y a un programme qui est absolument extraordinaire, c'est le programme des garderies au Nunavik. C'est un autre sujet, mais le Nunavik a créé des garderies dans toutes les communautés gérées par les Inuits, etc., puis ça marche très bien. On apprend l'inuktitut, et on sert aussi à manger de la viande sauvage. Je sais pas comment ils ont fait avec le gouvernement du Québec, mais on sert du caribou, du beluga, du phoque, etc.

1605

Et ça, c'est des éléments qui permettent justement, on est dans la modernité évidemment, des garderies, mais ça, ça correspondait à une demande locale, mais on peut remettre une partie de traditions importantes ou du moins de garder contact avec le territoire.

1610

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Ça, c'est très éclairant, merci. Je voudrais comprendre aussi autre chose.

1615 Quand on dit que c'est moins de un pour cent (1 %) en termes de valeur globale quand on évalue ça selon nos standards à nous, la valeur de la viande et du poisson, est-ce qu'on devrait pas évaluer ou réévaluer cet étalon de mesure en termes de dollars?

1620 Parce que je me rappelle dans les témoignages qu'on a entendus en préconsultation, il y avait par exemple un Inuit qui est venu nous dire, bien moi, je travaille à peu près dix-quinze pour cent (10%-15 %) du temps dans l'année, mais le reste du temps, je nourris ma famille avec ce que je chasse et que je pêche.

1625 Mais j'imagine que, bon, je vais faire une simplification pour le propos! J'imagine que la personne qui gagne X milliers de dollars dans la mine, elle nourrit sa famille, et elle satisfait aussi des besoins peut-être qu'ils avaient pas avant, et d'un autre côté, l'autre, lui, avec ses lagopèdes et puis son caribou, il nourrit aussi sa famille.

1630 Pour les deux, c'est : je nourris ma famille avec ce moyen. Ça a une valeur relative qu'on pourrait dire relativement égale, mais traduit en termes de chiffres comme vous le mettez là, c'est pas égal.

Alors est-ce que l'importance dans le revenu familial ou dans le budget global d'une famille, il ne faudrait pas le calculer autrement?

1635 **PAR M. THIERRY RODON :**

Oui, bien, c'est pour ça que je vous ai dit, bon enfin, ça, c'est le mode de calcul que Gérard Duhaime avait fait, basé sur les dépenses qui étaient faites dans le programme de soutien aux chasseurs et pêcheurs qui étaient quantifiables.

1640 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je ne dis pas que le mode de calcul n'est pas intéressant, il est très indicatif à sa manière, mais je veux dire, est-ce qu'on ne devrait pas le replacer autrement?

1645 **PAR M. THIERRY RODON :**

1650 Comme je vous dis, je vous ai montré d'autres chiffres qui sont basés sur l'enquête qu'on est en train de faire et là, basés sur cette évaluation, comme je vous disais, on parle de plus de quatre virgule cinq (4,5 %) à sept pour cent (7 %) du P.I.B., pas zéro huit (0,8 %). Alors ça, c'est plus proche de la réalité.

1655 Bon évidemment, je vous dis, on a trois (3) communautés, donc trois (3) communautés sur quatorze (14), c'est un échantillon. On va raffiner le modèle.

Mais en gros, on parle de dix mille dollars (10 000 \$) par ménage, alors ça, c'est la moyenne évidemment. Ça, puis ça, on le sait, il y a eu une évolution de la chasse. Mais c'est assez complexe encore.

1660 Parce qu'on pourrait penser que c'est les gens qui ont plus de temps qui chassaient le plus, ce qui n'est pas le cas. C'est les gens qui ont plus d'argent qui chassent le plus. Les gens qui ont plus de temps, ils passent plus de temps à chasser, mais ils ont moins les moyens, ça fait qu'ils ont pas les bateaux, l'essence, etc., donc ils chassent près de la communauté, et ils font de la petite chasse beaucoup.

1665 Ceux qui ramènent beaucoup de viande, c'est-à-dire les belugas, les morses, ou qui sont capables d'aller chercher le caribou, bien, c'est ceux qui ont un revenu.

1670 Et c'est là où justement, il y a une réflexion à avoir. Il y a un problème qui est quand même le problème de soutien aux chasseurs qui est un problème intéressant, parce qu'il redistribue de l'argent, c'est de l'argent du Québec en fait, l'Entente de la Baie James, qui finance des coûts, bien, ça varie un peu, chaque communauté décide, mais en général, c'est versé soit à des gens qui vont faire de la chasse communautaire, parce qu'il y a des congélateurs communautaires au Nunavik, donc les gens qui vont remplir les congélateurs, et n'importe qui peut aller chercher de la viande là-dedans.

1675 Ou ça peut payer les dépenses d'essence ou des balles, etc., pour aller chasser.

1680 Donc ça existe. Mais en gros, on s'en aperçoit dans l'enquête, on le voit très bien, on a des chasseurs – c'est pas les chasseurs qui passaient le plus de temps sur le territoire qui ramènent le plus. Ça, c'est clair.

1685 Parce qu'évidemment, la chasse, ça prend des équipements pour aller. Eux, ils chassent juste la fin de semaine, mais ils peuvent aller beaucoup plus loin. Ils peuvent aller là où le gibier est, alors que les autres, bien, ils sont un peu à la merci. S'il y a du caribou, ils vont être capables de le faire, mais si le caribou est à trois-quatre cents kilomètres (300 km-400 km), là, ils pourront pas y aller. Donc c'est un peu ça.

1690 Mais je pense que dans les modèles de P.I.B., oui, il va falloir remonter la valeur de chasse et pêche, parce que c'est un revenu important dans toutes les communautés. Et difficilement remplaçable.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1695 Oui, probablement. Une dernière question avant de passer à monsieur Fafard!

Vous permettez que je pose ma dernière question, puis je vous cède la parole après? Si vous voulez y aller avec d'autres sur d'autres questions, ça vous donnera plus de temps.

1700 On a vu l'effet déstructurant des versements importants au niveau individuel dans le village de Salluit, est-ce qu'on peut dire que ça ressemble à ce qui se passe quand une mine ferme à l'échelle de la communauté? Est-ce que ça a un effet déstructurant similaire? C'est-à-dire qu'on retourne au niveau de vie d'avant, et est-ce que ça s'accompagne de dépression, drogue, est-ce que ça contribue au suicide?

1705 J'essaie de comprendre comment les gens vivent ce retour à la vie d'avant, et d'en percevoir les impacts sociaux. Est-ce que vous pouvez nous éclairer là-dessus?

**PAR M. THIERRY RODON :**

1710 Bien, je pense que dans le cas de Raglan, ça n'aurait pas beaucoup d'impacts sur les communautés, parce que la mine est loin. C'est-à-dire qu'elle a un impact par les redevances, l'emploi, mais l'emploi n'est pas énormément, on perdrait une vingtaine d'emplois dans la communauté. Donc pas si facile à remplacer, mais c'est pas perdre la moitié des emplois.

1715 C'est pas comme une ville minière du Nord-du-Québec où là, la part de l'emploi dans la mine est extrêmement importante. À Schefferville par exemple, qui a un effet déstructurant.

1720 En fait, pour l'expérience qu'on voit au Nunavut, il y a deux (2) mines qui ont fermé, c'est que finalement ça fait pas tant de différence. Ça n'a pas enrichi la communauté, ça ne l'a pas appauvrie, les gens retournent à ce qu'ils faisaient et retournent chasser plus, parce qu'ils n'ont plus d'emploi, ou ils vont travailler dans d'autres mines. Il y en a une partie. Quoique les Inuits sont pas une population extrêmement mobile, mais il y en a quand même un certain nombre, les jeunes, qui vont travailler sur d'autres projets.

1725 C'est des jeunes dans les mines quand même, c'est pas les gens âgés. L'expérience, j'en rencontre beaucoup qui ont travaillé à la mine, mais c'est ça, ils ont travaillé à la mine. Donc c'est un emploi à court terme quand on est jeune, on fait un peu d'argent, on attribue ça à l'éducation, puis ensuite on va travailler pour Makivik ou ailleurs où on a des bons salaires pour un travail moins dur.

1730

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Madame Létourneau.

1735

**PAR LA COMMISSAIRE LÉTOURNEAU :**

Oui, en fait j'ai une petite question et, selon la réponse, je vais avoir des sous-questions.

1740

J'aimerais savoir si le projet de la mine Raglan a passé par le processus de la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social, la procédure québécoise dans le fond?

**PAR M. THIERRY RODON :**

1745

Oui, elle est passée par ça. Il y a eu une évaluation environnementale à l'époque et un rapport qui a été émis qui existe.

**PAR LA COMMISSAIRE LÉTOURNEAU :**

1750

Donc si le projet est passé par la procédure, bien, il y a eu toutes les étapes, j'imagine qu'il y a eu les consultations publiques, le ministère de l'Environnement a donné une autorisation.

1755

J'aimerais savoir, dans l'autorisation qui a été donnée ou peut-être dans les engagements que le promoteur a pris, est-ce qu'il y avait un programme de suivi sur les impacts sociaux et si oui, ça comprenait quoi? C'est quoi la durée? C'est quoi le but visé?

Tous ces aspects-là, est-ce que ça a été révisé?

1760

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Rodon, est-ce que vous êtes en mesure de répondre à ça?

**PAR M. THIERRY RODON :**

1765

Pas à ma connaissance. Il n'y a pas eu, comme on le fait actuellement, mais là on parle des impacts sociaux dans l'évaluation environnementale, c'est toujours la dernière roue du chariot, clairement. C'est mieux maintenant, mais à l'époque, dans les années quatre-vingt-dix, c'était vraiment extrêmement peu.

1770

Ce qu'il y a, il y a du suivi local. C'est-à-dire que la mine a des comités avec les deux (2) communautés sur lesquels les gens des communautés siègent et font part des problématiques, etc.

1775 Mais il n'y a pas eu d'enquête auprès, par exemple, une enquête qu'on a faite n'avait jamais été faite dans la communauté. C'est vraiment des gens qui siègent sur un comité et qui discutent, mais il n'y a pas eu d'effort d'impliquer la population ou de faire un suivi de l'emploi ou etc.

1780 Et encore moins une évaluation des bénéfices et impacts économiques. Donc c'est assez limité.

1785 Chaque communauté a un comité de suivi, c'est ça qui est en place, mais qui est un comité qui fait pas de recherche. J'ai pas vu de recherche. Il y a eu une recherche qui a été faite deux (2) ans après l'ouverture de la mine dont on s'est servi, qui a été faite par Robert Alarie, qui était basée sur cinq-six (5-6) entrevues dans chaque communauté. Donc c'est tout ce qu'on avait.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1790 Madame Côté, est-ce que vous auriez des précisions à apporter là-dessus?

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

1795 Écoutez, c'est un projet quand même qui date, là, qui a passé autant dans la procédure avec la Commission de l'évaluation environnementale Kativik et aussi au fédéral, CQEK, Commission de la qualité de l'environnement Kativik, oui.

1800 Je suis étonnée, parce que je sais qu'il y a des rapports qui sont faits et tout ça, maintenant je pense que ce serait une question intéressante peut-être à discuter lorsque nous serons au Nunavik où il y aura des représentants peut-être de la commission qui exige des rapports réguliers sur l'avancement des dossiers. Donc ça serait peut-être une question intéressante à discuter au Nunavik.

**PAR LA COMMISSAIRE LÉTOURNEAU :**

1805 J'aimerais ça savoir du MDDELCC, c'est quoi la tendance par rapport au social? Comme monsieur Rodon l'a dit, bien, c'est une mine qui a été autorisée longtemps, l'aspect social était moins considéré, puis il ne faut pas oublier que la procédure nordique, c'est vraiment sur l'environnement et le milieu social, donc les gens qui ont signé la convention ont mis ces deux (2) éléments-là pour s'assurer que le social soit vraiment pris en compte.

1810



Mais est-ce que du côté du ministère, est-ce que la tendance, pour le milieu nordique en tout cas, c'est vraiment de mettre vraiment de plus en plus d'emphase sur le volet social? Est-ce qu'il y a une évolution dans le temps? Comment le ministère voit ça, l'aspect?

1815 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Madame Côté.

1820 **PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

Je vais revenir encore dans les procédures nordiques, le ministère n'est que, surtout au niveau Nunavik, que l'administrateur, parce que c'est un pouvoir décisionnel qu'a le Comité de qualité de l'environnement Kativik, selon la convention, a un pouvoir décisionnel sur les projets.

1825 Écoutez, ce que j'en connais, comme c'est justement des comités basés avec les autorités locales, souvent le milieu social est quand même pris en compte et très questionné, et souvent il y a des suivis qui sont demandés.

1830 C'est pour ça que je suis étonnée, quand on dit qu'il n'y avait aucun suivi. Je sais qu'au niveau de l'exigence de l'emploi, de retombées du programme qu'a mis sur pied Xstrata pour essayer d'intégrer la communauté et mettre en place des retombées au niveau de l'éducation, ce sont des exigences qui étaient dans l'autorisation.

1835 Puis là, je suis pas chargée de projet de ce dossier-là, mais pour en entendre parler, il y a des rapports annuels qui sont déposés, et l'élément social est regardé.

Donc moi, j'aimerais bien que ce soit une discussion que l'on ait lorsque nous serons au Nunavik.

1840 **PAR LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci. Autre question, madame Létourneau? Ça va!

1845

---

**MARC FAFARD**

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1850 Alors j'appellerais monsieur Fafard s'il vous plaît. Votre première question.

**PAR M. MARC FAFARD :**

1855 Ma première question : pourrions-nous avoir les montants des redevances que le Québec a reçues sur la même période de temps versus les chiffres qu'on a vus pour les redevances des Inuits sur la même période?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1860 La question est claire. Le MERN!

**PAR Mme JOCELYNE LAMOTHE :**

1865 En fait, pour ce qui est de la période qui est concernée, c'est-à-dire 1983 à 2013, c'était en vertu de la Loi sur l'impôt minier que ces données-là auraient pu être fournies.

Par contre, il y a un aspect tout à fait confidentiel à cette loi-là, avant la modification qui passera par la Loi sur les mines, c'est-à-dire que les sociétés, à partir d'un certain moment, auront l'obligation de divulguer les impôts miniers.

1870 Mais avant cette période-là, étant donné qu'il y a un aspect confidentiel, il n'était pas possible, et même aujourd'hui, de remettre le montant d'impôt minier versé par une mine en particulier, d'accord!

**PAR M. MARC FAFARD :**

1875 Donc la réponse c'est non?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1880 C'est ça. La deuxième question?

**PAR M. MARC FAFARD :**

1885 Ma deuxième question, j'aurais peut-être, pas une sous-question, mais une précision à demander avant ma question.

1890 On a entendu que dans les dix-sept pour cent (17 %) de travailleurs inuits, il y avait un pourcentage qui venait du Sud. Est-ce qu'on pourrait avoir ce pourcentage-là des Inuits qui travaillent, des cent trente-cinq (135) mettons qui sont du sud plutôt que des communautés du Nord?

Et ma question! Dans votre questionnaire, sur l'histoire de la consommation de drogue, est-ce que vous avez de l'information sur la source de cette drogue-là? Est-ce qu'elle arrive avec les travailleurs miniers?

1895 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Rodon, pouvez-vous répondre à cette question?

1900 **PAR M. THIERRY RODON :**

1905 Oui, je vais commencer par la deuxième. En fait, les travailleurs miniers n'ont pas de contact avec les communautés. Donc c'est une mine isolée, là. Donc c'est un exemple où on peut pas – en fait, il y a d'autres sources pour les substances illégales dans la communauté. Donc c'est pas les mineurs. Ça peut être les mineurs dans certains cas, dans certains projets on a vu ça, mais dans le cas de Raglan, non. Vraiment, c'est isolé complètement.

1910 Maintenant, pour les gens du sud, je ne me rappelle pas, j'ai pas vu le chiffre, mais c'est pas un gros montant. C'est des Inuits du Nunavik mais qui vivent à Montréal. Donc il y en a une série, mais c'est pas, en tout cas, c'est en bas de dix sur cent trente-cinq (10/135).

1915 Mais ce qui est une bonne chose, je vous dirais, parce que c'est des gens en général qui ont des problèmes justement de pauvreté plus encore à Montréal, parce que vu leur niveau d'éducation, c'est très difficile pour eux de s'insérer, donc je pense que c'est une belle possibilité justement de faire ça. Mais la majorité vient du Nunavik, et pas la majorité des deux (2) communautés les plus proches. Ça, c'est l'autre élément qu'on voit.

Donc il n'y a pas un pouvoir attracteur extrêmement fort de l'emploi à la mine, même s'ils sont à quatre-vingts kilomètres (80 km). Voilà.

1920 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors voilà, vous avez votre réponse, ça va?

1925 **PAR M. MARC FAFARD :**

1930 Oui et non. Quand vous dites qu'il n'y a pas de contact entre les gens de la mine, entre la mine puis les communautés, les travailleurs inuits doivent prendre l'avion pour se rendre à la mine ou prendre une voiture pour aller à la mine, donc il y a un contact, ils reviennent chez eux. Alors ma question...

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Vous voulez dire entre travailleurs?

1935 **PAR M. MARC FAFARD :**

Oui exact, c'était ma question. Est-ce que les travailleurs, est-ce qu'on a entendu que les travailleurs fournissent la drogue, donc ma question, c'est les travailleurs qui reviennent chez eux, est-ce qu'on entend que c'est eux qui ramènent la drogue de la mine? Parce qu'il y a certainement un contact, ils viennent deux (2) semaines chez eux et ils vont trois (3) semaines à la mine.

1940

Quand vous dites qu'il n'y a pas de contact, je comprends pas. Les gens qui arrivent du sud passent par l'aéroport, puis ils s'en vont ou vont directement sur place, mais les gens qui viennent des communautés sont un contact ou un lien ou un vecteur entre la mine et la communauté.

1945

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Votre question est claire.

1950

**PAR M. THIERRY RODON :**

Bien, la mine a une politique, une tolérance zéro sur alcool et drogue sur le site de la mine. Ça fait qu'une personne qui est prise avec de la drogue ou de l'alcool est renvoyée directement. Après ça, je sais pas comment ça fonctionne.

1955

Mais pour vous dire, c'est pas quelque chose, les gens ont fait le lien avec plus de drogue dans la communauté et la mine, mais à mon avis, c'est lié aux redevances plutôt que – et lié aussi aux périodes de travail. On le voit, les gens qui travaillent trois (3) semaines, il y a des difficultés.

1960

Il y a des études qui sont faites sur Baker Lake aussi au Nunavut, une série d'études qui montrent bien qu'un phénomène auquel on s'attend pas, parce que c'est des "shifts" de douze (12) heures quand même par jour pendant trois (3) semaines, c'est assez solide, donc les gens qui sortent de ça en général rentrent pas dans la communauté tout de suite, en tout cas pour Baker Lake, ils redescendent à Winnipeg dormir trois (3) jours, puis ensuite, ils remontent dans la famille.

1965

Mais on commence à documenter ça. C'est des effets de ce type de travail, mais qui sont les mêmes pour tout le monde d'ailleurs, c'est pas juste les Inuits, j'imagine, les gens de Terre-

1970 Neuve ont probablement le même problème quand ils vont travailler dans les sables bitumineux en Alberta.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1975 Merci monsieur Fafard.

J'aurais peut-être une dernière petite question pour vous, monsieur Rodon. Est-ce que vous êtes au courant qu'il y a des études similaires à celle que vous avez faite pour Salluit et l'autre village dans le territoire cri?

1980

**PAR M. THIERRY RODON :**

1985 Pas à ma connaissance. Bien là, il y a eu quelques rapports qui ont été faits sur la mine Troilus sur l'emploi, qui était une mine qui a fermé, qui est en territoire cri. Je sais qu'il y a une mine à Wemendji et une autre à Mistissini, mais elles commencent, donc ce serait intéressant, parce que la mine d'or de Wemendji a l'air d'être un projet intéressant. La communauté a l'air d'être en contrôle, mais j'avoue que j'ai pas – mais c'est dans la poursuite de mes recherches, c'est quelque chose que j'aimerais faire, justement, de comparer la façon dont les mines sont appropriées ou non appropriées, en fait. Parce que je pense que c'est ça qui est au cœur du débat.

1990

C'est beaucoup une question de gouvernance, les mines. C'est ça qui va permettre de créer un levier de développement économique ou pas. C'est ce qu'on voit.

1995

Wemendji, ça a l'air d'être un beau cas, mais j'avoue que je suis pas documenté de près.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Votre réponse a suscité une interrogation chez madame Cyr. Alors allez-y!

2000

**PAR LA COMMISSAIRE CYR :**

Mais c'est pas la réponse de monsieur Rodon, c'est votre question. C'est une question que j'ai envie de poser depuis quelques jours.

2005

Écoutez, mercredi soir, on a eu de l'information aussi contre les études par rapport aux impacts psychologiques et l'impact sur la santé des communautés nordiques.

2010 Puis moi, ma communauté, et plusieurs autres communautés jamésiennes sont nées du développement des ressources naturelles. Au départ, il y a eu une ville, Chibougamau, parce qu'on a développé les mines.

2015 Ce que j'aimerais avoir, c'est du côté du ministère de la Santé ou de la Régie de la santé sociosanitaire 10, est-ce qu'il y a des études qui ont été faites dans les vingt (20) dernières années pour voir l'état de santé physique et psychique ou mental des citoyens jamésiens par rapport aux différentes étapes de la fermeture de mines et d'ouverture de mines? Pour qu'on puisse comparer.

2020 Parce que, vous savez, quand j'ai fini ma soirée mercredi soir, puis que je réfléchissais sur la soirée qu'on a eue, j'ai dit, mon dieu, qu'est-ce que je fais dans le nord à vouloir développer des mines encore aujourd'hui quand on voit les résultats passés!

2025 Donc j'aimerais qu'on en fasse une question formelle auprès du ministère de la Santé ou de la Régie sociosanitaire 10, quelles sont les études ou quels sont les résultats des analyses qui auraient été faites pour les communautés non autochtones, donc jamésiennes du territoire du Nord-du-Québec qui sont toutes des municipalités qui relèvent des Ressources naturelles, aux différentes phases de développement de la mine et fermeture de la mine. Et d'opération bien entendu.

2030 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, bien entendu, comme les gens de la Santé ne sont pas là, ce que je vous propose, c'est que la Commission prenne cette question en délibéré et qu'on voie comment l'intégrer à notre travail de questionnement.

2035

**PAR LA COMMISSAIRE CYR :**

S'il vous plaît.

2040 **PAR LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci!

Alors mes collègues n'ont plus de question, madame Létourneau, ça va.

2045

Alors monsieur Rodon, il me reste à vous remercier.

Et puis je décrète une petite pause de quinze (15) minutes et on se retrouve à onze heures (11 h) avec notre prochain conférencier. Merci.

2050

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2055

---

**REPRISE DE LA SÉANCE**  
**PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DE L'EXPLORATION MINIÈRE DU QUÉBEC**  
**EXPLORATION POUR L'URANIUM ET LEVIER ÉCONOMIQUE**

2060 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors monsieur Lulin, vous pouvez prendre place s'il vous plait. Êtes-vous prêt à démarrer maintenant votre conférence? Oui.

2065 Alors je vous présente! Monsieur Lulin représente l'Association de l'exploration minière du Québec, et sa présentation, c'est l'exploration pour l'uranium comme levier économique.

2070 Monsieur Lulin exerce comme professionnel de l'industrie minière depuis plus de trente (30) ans au Québec et au niveau international. Son champ d'expertise couvre l'analyse prospective du potentiel minéral, l'analyse du risque et les enjeux de développement qui sont associés à l'industrie minière.

Il est depuis 2003 président et chef de la direction d'Exploration Azimut, une des principales sociétés d'exploration minière au Québec.

2075 Auparavant, il a notamment exercé comme chef géologue de SOQUEM et à ce titre, a été en charge du programme d'évaluation prévisionnel du potentiel minéral du Québec.

2080 Au cours de sa carrière, il a initié et participé à de nombreux programmes d'exploration pour l'uranium au Québec et en Afrique, de l'échelle régionale jusqu'à la définition des gîtes, ainsi qu'à l'évaluation de nombreux projets et visites de mines d'uranium au Canada, aux États-Unis, en Afrique et en Australie.

2085 Il est titulaire d'un doctorat en géologie économique et membre de l'Ordre des géologues du Québec.

2090 Il a aussi été président de l'Association de l'exploration minière du Québec en 2011-2012 et il est aussi un des cofondateurs de Minalliance et du Fonds Restor-Action Nunavik. Je vous le rappelle, Restor-Action Nunavik est une initiative de l'industrie minière qui s'est donné comme mission de nettoyer les sites d'exploration orphelins au nord du Québec.

Alors monsieur Lulin, bienvenue d'abord et on vous écoute.



**PAR M. JEAN-MARC LULIN :**

2095

Merci monsieur le Président. Donc la présente conférence va traiter de l'exploration pour l'uranium et de voir ses relations avec le développement et notamment le développement économique.

2100

Donc la présentation sera en quatre (4) parties. La première, c'est de situer l'exploration de l'uranium dans un cadre global qui est, en fait, une problématique d'enjeu énergétique à l'échelle mondiale.

2105

Deuxièmement, voir les relations, comment l'exploration pour l'uranium agit comme levier économique pour le Québec.

La troisième partie, quelle est l'interface entre l'exploration et la production, à quelles conditions on peut passer d'un stade à l'autre.

2110

Et enfin, rapidement, quelles sont les perspectives de la filière uranifère.

2115

Pour la première partie, l'enjeu énergétique, il est global. C'est sûr qu'on voit la problématique énergétique au regard du Québec avec notre énergie hydroélectrique, mais il faut voir que la problématique de l'énergie, c'est une problématique qui est mondiale. En 2050, la population mondiale, c'est neuf point cinq milliards (9,5 G) d'habitants; aujourd'hui, on est à sept point deux milliards (7,2 G). Et les besoins en énergie, dans un scénario relativement conservateur, seront multipliés par trois (3).

2120

Il est très clair, c'est clairement établi que l'accès à l'énergie, c'est à la base du progrès humain pour la santé, pour la sécurité aussi, pour l'éducation, bref pour la qualité de vie des humains sur terre, l'énergie est quelque chose de crucial, d'irremplaçable.

2125

Si on regarde sur ce tableau quelles sont les principales sources d'énergie, on voit qu'aujourd'hui, les énergies à base de carbone, les énergies fossiles correspondent à quatre-vingt-un point six pour cent (81,6 %) de l'approvisionnement mondial en énergie et vont produire, pour l'électricité, soixante-huit pour cent (68 %) d'électricité.

2130

Le nucléaire présente douze pour cent (12 %) de la fourniture électrique mondiale. L'hydroélectricité, seize pour cent (16 %); évidemment, tout le monde n'a pas la chance d'avoir les barrages de la baie James ou la possibilité d'en faire l'équivalent.

Maintenant, les autres formes d'énergie, les énergies dites vertes, l'éolien, le solaire, la géothermie représentent cinq pour cent (5 %) de la fourniture énergétique mondiale.

2135

Maintenant, ces différents systèmes producteurs d'énergie fonctionnent de façon très efficace ou moins efficace, en particulier certaines formes d'énergie verte fonctionnent de façon intermittente. C'est malheureusement le cas du solaire qui fonctionne dix pour cent (10 %) du temps et de l'éolien, vingt pour cent (20 %) du temps. C'est certain que ces formes de production d'énergie sont d'avenir, mais pour le moment, elles restent relativement marginales à l'échelle de la planète.

2140

Maintenant, le nucléaire est un système qui fonctionne de façon plus continue avec un facteur de charge, donc c'est la capacité d'utiliser le temps de fonctionnement de ce mode d'énergie, c'est quatre-vingts pour cent (80 %) du temps. Et les énergies à base de carbone, donc les énergies fossiles, quatre-vingt-deux pour cent (82 %) du temps. Donc ça fonctionne en continu, mais évidemment, on connaît les effets sur le climat. Le charbon représente à lui seul quarante et un pour cent (41 %) de source d'énergie pour l'électricité, mais va émettre soixante-treize pour cent (73 %) des gaz à effet de serre.

2145

2150

Le nucléaire, par rapport au charbon, va produire trente (30) fois moins de gaz à effet de serre. Donc c'est une donnée quand même cruciale dont il faut tenir compte dans une problématique mondiale de production d'énergie.

2155

On voit sur ce tableau les capacités à produire de l'effet de serre des différentes sources d'énergie classiques et on voit que le nucléaire a des émissions de gaz à effet de serre comparables à l'hydroélectricité et au vent.

2160

Donc la relance, si on regarde les enjeux énergétiques, la relance mondiale de l'exploration de l'uranium à partir de 2004, c'est lié évidemment à la hausse du prix de l'uranium, c'est le signal. L'industrie réagit en fonction du prix des métaux, c'est une façon de réagir. Le prix de l'uranium augmente à partir de 2004 et donc, l'industrie mondiale, l'exploration se met à chercher de l'uranium, incluant évidemment le Québec.

2165

Alors par quoi est expliquée cette hausse du prix de l'uranium! Bien, c'est très simple, de façon pragmatique, à courte vue, c'est la demande en uranium pour alimenter les réacteurs en opération et ceux en construction. Il faut dire que pendant vingt (20) ans, vu la faiblesse des prix de l'uranium, il y a eu peu ou pas d'exploration. Donc dès que les prix augmentent, on se rend compte qu'on a besoin d'uranium, il y a une hausse de la demande, c'est ce qui explique les prix. Donc tout le monde se met à chercher de l'uranium, on peut dire à l'échelle mondiale.

2170

Alors pourquoi il y a de nouveaux réacteurs qui se construisent, évidemment ça traduit la croissance des pays émergents. Il y a une augmentation importante à partir des années deux mille de la demande mondiale en électricité et en particulier, des pays émergents.

2175 En même temps, il y a une problématique géopolitique qui est très sérieuse, les États se rendent compte qu'ils ont besoin de diversifier et de sécuriser l'approvisionnement énergétique.

2180 Il faut aussi réduire la dépendance aux énergies carbonées fossiles qui sont productrices de gaz à effet de serre. Il y a aussi, avec les énergies carbonées, en particulier le pétrole, une volatilité des prix et aussi une incertitude sur la disponibilité de la ressource à long terme.

Donc tous ces facteurs expliquent la renaissance de l'exploration pour l'uranium dans une problématique énergétique globale.

2185 Donc vous avez actuellement quatre cent trente-sept (437) réacteurs qui fonctionnent, soixante-sept (67) en construction, cent cinquante-neuf (159) planifiés puis d'autres proposés. Donc tout ça est vraiment le upside pour la demande en uranium mondiale sur le moyen et le long termes.

2190 Maintenant, indépendamment du faible taux de production de gaz à effet de serre, ce qui explique l'intérêt de l'énergie nucléaire, c'est que c'est beaucoup d'énergie dans un faible volume. Par exemple une centrale nucléaire, un réacteur va brûler cent quarante-deux tonnes (142 t) d'uranium par année, mais c'est équivalent à deux point trois millions de tonnes (2,3 Mt) de charbon, c'est équivalent aussi à la consommation de onze millions trois cent soixante mille (11 360 000) barils de pétrole. Ça, ça équivaut, il faut se rendre compte, ça équivaut à près de seize mille (16 000) wagons-citernes de cent treize mille litres (113 000 l).

2200 Donc l'uranium, c'est beaucoup d'énergie concentrée dans un très faible volume. Cent quarante-deux tonnes (142 t) d'uranium, c'est contenu dans un cube de cinq mètres par cinq mètres (5 m x 5 m). Donc ça, ça fait partie des enjeux, ça fait partie des termes fondamentaux de la discussion sur l'uranium en termes de mode de production d'énergie.

2205 Donc évidemment, ça occupe la presse mondiale incluant la presse du Québec. On voit ici le journal Ici Boucherville qui se préoccupe des convois de wagons-citernes qui passent à travers la ville. Mais globalement, la problématique énergétique est présente partout dans le monde.

La pollution de l'air tue deux millions (2 M) de personnes par année en Asie. Donc c'est une problématique globale, puis on en discute ici aujourd'hui au Québec, mais c'est une problématique globale.

2210 Les effets, par exemple, de ce qui est brûlé en charbon en Chine se traduit au niveau environnemental dans la diffusion d'éléments traces en particulier de mercure dans l'Arctique canadien évidemment, au Québec également. Donc les effets de l'énergie ont des effets partout, même le charbon qui est brûlé en Chine amène des retombées au Québec.

2215 Maintenant, si on passe au niveau du levier économique, l'exploration, c'est toujours considéré comme une dépense, mais ce peut être vu avec l'aspect investissement. C'est un investissement qui est récupéré avec profit. Le profit, c'est la création de valeur, s'il y a mise en production.

2220 Donc la situation du levier économique peut être analysée à trois (3) échelles : à l'échelle d'un projet, à l'échelle d'une société minière, mais également à l'échelle d'une juridiction. Puis ici, on va s'attacher à l'échelle de la juridiction québécoise de l'activité d'exploration comme levier économique.

2225 Alors comme on parle d'uranium, en 2009, il y avait à peu près autant de projets d'exploration pour l'uranium au Québec qu'en Saskatchewan. Donc il y avait beaucoup, une vraie dynamique d'exploration qui se mettait en place au Québec à partir des années 2005-2006 pour l'uranium au Québec.

2230 Si on compare les dépenses d'exploration pour l'uranium au Québec avec la Saskatchewan qui, comme vous le savez, est la seule province canadienne actuellement où l'on exploite de l'uranium, de 2004 à 2013, donc sur dix (10) ans, les dépenses d'exploration en Saskatchewan s'élèvent à près de un point deux milliard de dollars (1,2 G\$) et au Québec, pour la même période à près de trois cent quarante-cinq millions de dollars (345 M\$).

2235 Ce qui est intéressant de voir, c'est que dans la première partie de la courbe, vous avez les dépenses d'exploration qui augmentent de façon assez bien corrélée entre la Saskatchewan et le Québec, puis à partir de 2008-2009, les dépenses d'exploration au Québec pour l'uranium décroissent alors qu'elles se maintiennent, voire elles augmentent légèrement en Saskatchewan.

2240 Maintenant, si on parle de levier économique, c'est quoi l'interface entre l'exploration et l'exploitation! Sur cette courbe, c'est très simple. En noir, vous avez les dépenses d'exploration sur dix (10) ans au Québec; en vert, vous avez le produit des ventes des ressources minérales année par année.

2245 Donc si on regarde le rapport qui existe entre la valeur produite et la valeur investie en exploration, on a une idée claire de ce que représente le levier économique de l'exploration. Évidemment, sans exploration, pas de mine. Donc là, on raisonne à l'échelle d'une juridiction et des sociétés qui ont du succès en exploration, d'autres qui n'en ont pas. Évidemment, c'est une activité qui est globale, mais là, on peut mesurer année par année le retour finalement sur l'investissement à l'échelle d'une juridiction comme le Québec de l'exploration minière.

2250 En chiffres, sur dix (10) ans, de 2004 à 2013, les dépenses d'exploration sont proches de quatre point trois milliards de dollars (4,3 G\$); dans la même période de temps, vous avez une autre

2255 activité d'acquisition de connaissances, les dépenses en acquisition de nouvelles données scientifiques réalisées par Géologie Québec, qui sont de l'ordre de cent dix millions de dollars (110 M\$).

2260 Maintenant, pour cette période, la valeur des ventes minérales au Québec est de près de soixante-deux milliards de dollars (62 G \$). Donc vous avez un ratio entre la valeur produite et l'exploration qui est au-dessus de 14.

Donc si on parle de levier économique, la relation qui existe entre l'exploration et la production, vous avez ce levier-là.

2265 Évidemment, la différence entre le coût d'exploration – la différence entre le produit de la vente et le coût d'exploration, c'est évidemment pas le bénéfice, parce que vous avez les coûts de production, vous avez les coûts d'immobilisation, vous avez les impôts, vous avez les taxes, vous avez toute la fiscalité qui se met là-dessus, mais globalement, ça produit une activité économique qui est structurelle pour le Québec.

2270 On peut comparer pour le secteur de l'uranium en Saskatchewan. Donc vous avez le même type de relation entre l'investissement initial en exploration et le résultat en termes de valeur produite. Pour la Saskatchewan, pour la même période, de 2004 à 2013, vous avez des dépenses d'exploration de un point deux milliard de dollars (1,2 G\$) et une valeur de vente d'uranium qui avoisine les neuf point cinq milliards de dollars (9,5 G\$), avec donc un ratio de 8.

2280 Maintenant, on voit bien cet aspect de levier économique à partir de l'investissement initial, mais cet investissement s'applique sur quelle superficie? Quelle est la superficie qui permet de produire cette valeur? Puis c'est une notion essentielle. Quelle est la superficie occupée par cette activité économique? Par rapport à d'autres formes de production de valeur dans une juridiction comme le Québec.

2285 Énergie, c'est trois point un pour cent (3,1 %) du territoire, c'est-à-dire l'hydroélectricité. On va passer directement aux mines! Les mines, j'avais présenté lors de ma première conférence la semaine dernière, les mines, c'est point zéro zéro cinq pour cent (0,005 %) du territoire.

2290 Maintenant, en termes de production de valeur par unité de surface, le contraste est évidemment énorme. L'énergie va produire cent quatre-vingt-dix mille dollars par kilomètre carré (190 000 \$/km<sup>2</sup>) à l'échelle du territoire, avec une référence au P.I.B. de 2010, qui est de près de dix milliards de dollars (10 G\$). Mais au regard de la superficie occupée, la production de valeur à l'échelle du territoire, évidemment, est importante, mais par kilomètre carré, c'est relativement modeste.

2295 Par contraste, les mines, en occupant quatre-vingt-dix kilomètres carrés (90 km<sup>2</sup>) au total, les vingt-deux (22) mines en production au jour d'aujourd'hui vont produire une valeur de soixante-dix-sept point cinq millions de dollars par kilomètre carré (77,5 M\$/km<sup>2</sup>), pour un grand total, pour un P.I.B. de sept milliards (7 G\$).

2300 Donc en résumé, les mines, très faible empreinte territoriale, mais forte valeur produite par unité de surface. Le levier économique, il est là aussi.

2305 Maintenant, le levier économique, ça s'applique aux gens et en particulier aux communautés. Il faut rappeler, il faut souligner que l'industrie minière est le premier employeur des Premières Nations et des Inuits au Canada. Ça a un impact direct sur les emplois, sur la formation, sur l'éducation, on pourrait en rajouter, sur la santé également. Aujourd'hui, l'industrie minière canadienne, évidemment au Québec, travaille en partenariat étroit avec les Premières Nations, et on apprend à gérer de la meilleure façon possible les retombées à long terme. Puis autant l'industrie que les communautés apprennent ensemble à gérer de la meilleure façon possible les retombées de l'activité minière.

2310 L'industrie minière a aussi permis et encourage la création d'entreprises par les Premières Nations et on peut dire, il y a une nouvelle génération d'entrepreneurs qui aujourd'hui occupe une place importante pour le développement minier. Ça devient des partenaires incontournables du développement minier aujourd'hui. Ce sont les entrepreneurs, c'est-à-dire comme entrepreneurs, ils partagent aussi le risque et contribuent directement à l'accroissement de la richesse collective au Québec.

2320 On peut citer Air Inuit, Air Creebec, First Air, Nunavik Rotors, compagnies de forage, compagnies de transport, compagnies de construction comme Creeco, des consultants comme Enviro Cree dont la qualité est reconnue aujourd'hui, et ça dépasse largement le Québec.

2325 Maintenant, passer de l'exploration à la production, il y a plusieurs étapes clés, en particulier pour l'uranium, mais on peut dire que ça dépend, il y a trois (3) aspects clés : les facteurs techniques, les facteurs non techniques et il y a un processus d'autorisation légale.

Si on parle de l'uranium, évidemment la Commission canadienne de sûreté nucléaire est incontournable, et vous avez les juridictions provinciales qui s'ajoutent, qui ont également leur mot à dire dans l'évaluation et dans le processus d'autorisation.

2330 Maintenant, dans les facteurs non techniques, il y a un aspect évidemment qui est important, en particulier pour l'uranium, c'est l'acceptabilité sociale avec toute l'opposition qui s'est manifestée ces dernières années de la part de certains groupes au Québec.

2335 On peut dire oui, les projets uranifères suscitent de nombreux débats, mais ce ne sont pas les seuls projets à susciter un débat de société.

2340 Vous avez ici un constat factuel des oppositions, je ne juge pas du mérite respectif de ces projets, mais juste pour lister dans le secteur des mines et d'énergie, vous avez un grand nombre de projets qui ont été discutés socialement au Québec dans différentes régions puis par différents groupes. Vous connaissez tous ces projets, ça ne concerne pas que l'uranium, ça concerne l'or, l'apatite, les terres rares, le nickel, le diamant, aussi des aspects plus généraux comme la taxation minière, l'acquisition des titres miniers, les mines à ciel ouvert, le Plan Nord, gaz de schiste, le pétrole, même l'éolien est contesté. Alors ça ratisse très large, la contestation des projets industriels qui relèvent des mines et de l'énergie.

2345 Donc une question que l'industrie se pose, en particulier le secteur de l'exploration, à savoir, est-ce qu'il y a une contestation systémique du développement au Québec! L'activité minière est souvent décrite comme une nuisance, puis cet aspect, on s'en rend bien compte, c'est un aspect qui est exacerbé avec la problématique de l'uranium où il y a une vraie capitalisation sur les peurs : peur de la contamination de l'eau, des gaz nocifs, poussière radioactive, l'emploi militaire, les radionucléides présents pour l'éternité, la faiblesse ou l'absence d'encadrement légal. Donc vraiment tout un concept, un environnement de peur qui, parfois, il faut le dire, relève de descriptions apocalyptiques autour de l'activité d'uranium.

2355 Évidemment, notre vision à nous qui sommes de l'industrie, qui vivons avec ça depuis des années, ça fait trente (30) ans que je fais de l'exploration pour l'uranium, notre vision à nous comme scientifiques, comme professionnels, c'est que ça correspond à une vision archaïque de l'industrie.

2360 Par rapport aux défis environnementaux, aux défis énergétiques de la planète d'aujourd'hui, ça nous apparaît comme un combat d'arrière-garde qui est sans rapport avec les vrais enjeux actuels : les enjeux énergétiques et les enjeux de préservation du climat.

2365 Pour nous, l'acceptation des projets, ça passe par des valeurs d'intégrité, d'imputabilité et de transparence. Et l'industrie est en train de faire sa propre révolution, apprend à faire ses devoirs, apprend à mieux communiquer ses messages et il y a un devoir de transparence. Souvent, le manque de transparence de l'industrie, c'est directement lié, en fait, au contexte de compétition interne de l'industrie, mais finalement, ça se retourne contre l'industrie elle-même, parce qu'aujourd'hui, le public, la société, les citoyens ont le droit de savoir ce qui se passe dans l'industrie.

2370 Il y a une demande d'information, puis aujourd'hui, notamment avec le processus du BAPE, il y a, on peut dire, la quasi-totalité de l'information qui devient accessible au grand public.

2375 C'est pas probablement la seule responsabilité de l'industrie, il y a aussi une responsabilité de l'État. L'État a le droit, a le devoir d'informer les citoyens en se basant sur des faits et de contrer la désinformation. C'est pas juste l'industrie, l'État, les gouvernements ont aussi le devoir d'informer les citoyens sur les vrais enjeux.

2380 Maintenant, perspectives du secteur uranifère, donc la dernière partie! En termes de ressource globale à l'échelle mondiale, les ressources qui sont connues pour l'uranium, il n'y a pas de problème de pénurie d'uranium à court terme, il y a suffisamment d'uranium pour vous assurer, pour assurer les besoins de l'industrie nucléaire à long terme, c'est-à-dire au moins quatre-vingts (80) ans. Évidemment, ça dépend du prix de l'uranium, mais il n'y a pas de problématique d'approvisionnement à long terme pour les réacteurs nucléaires.

2385 Dans la compétition internationale, en fait, la perspective est favorable pour des projets majeurs qui vont contenir dix mille tonnes (10 000 t) d'uranium métal ou plus à bas coût d'opération dans des juridictions stables et prévisibles.

2390 C'était l'objet de ma présente conférence, mais au Québec, il y a un excellent potentiel de découverte évidemment, de développement économique.

2395 L'exploration de l'uranium, c'est pas juste l'uranium, c'est aussi un facteur d'accroissement des connaissances géoscientifiques du territoire et c'est également un levier pour découvrir d'autres types de gisements dans lesquels l'uranium va être ou non valorisable et, à la limite, dans lesquels l'uranium va être ou non présent. Puis couper l'exploration de l'uranium, c'est se couper un levier pour les découvertes d'autres gisements, de gisements autres que l'uranium.

2400 Alors en conclusion, la filière uranifère, ça contribue, c'est pas la seule façon, mais ça contribue à répondre aux défis énergétiques à l'échelle mondiale en préservant le climat. Ça a été notamment reconnu dans le rapport du GIEC en 2014.

Le levier possible, on l'a vu tout à l'heure, c'est cinq (5) à dix (10) fois l'investissement, en passant de l'exploration à la production, à l'échelle d'une juridiction évidemment.

2405 Il y a aussi, avec la filière uranifère, une valorisation et une diversification du potentiel minéral du Québec, c'est-à-dire le développement de nouvelles régions et de nouveaux types de gisements. Vous avez un impact multisectoriel à court, moyen et long termes, avec tout ce qui est dit par tout le monde, la formation, les emplois, une source d'innovation, l'apport, le développement d'infrastructures, le désenclavement, l'amélioration des télécommunications et également, un levier important pour les communautés du Québec.

2410



2415 Maintenant, qu'est-ce que ça voudrait dire un moratoire sur la filière uranifère au Québec? Il faut revenir à la base de la base. L'industrie de l'uranium au Canada agit selon les règles imposées par la Commission canadienne de sûreté nucléaire sous peine de devoir stopper ses opérations. Il n'y a pas de latitude, c'est un système qui est contraignant.

2420 La CCSN, c'est une référence mondiale en matière de sécurité nucléaire. C'est probablement l'organisme qui est au top de la crédibilité en termes de sécurité nucléaire. Évidemment, c'est directement lié à l'importance du Canada comme producteur d'uranium. C'est vingt-deux pour cent (22 %) de la production d'uranium mondiale, avec un historique de soixante (60) ans, avec la meilleure évaluation à long terme des effets de l'exploitation, du développement et de l'exploitation des mines d'uranium.

2425 Donc l'objet évidemment, c'est d'agir, pour un État, d'agir dans l'intérêt public; agir dans l'intérêt public, ça demande de distinguer les faits des perceptions et évidemment, ensuite, de convertir ça pour agir selon les faits.

2430 Aucun élément rationnel ne démontre que la Commission canadienne de sûreté nucléaire manque à son devoir d'encadrement et de surveillance de la filière nucléaire canadienne. Sans fait nouveau, le maintien d'un moratoire serait un frein inutile au développement du Québec.

Merci.

2435 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie monsieur Lulin.

2440

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS  
QUESTIONS DE LA COMMISSION**

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2445 Michèle.

**PAR LA COMMISSAIRE :**

2450 Question de relativiser les mots. Quand vous dites qu'il y a du potentiel pour de nouvelles mines d'uranium à bas coût, c'est quoi ça à bas coût? Je ne me souviens plus de la planche. C'est le coût actuel du marché?

**PAR M. JEAN-MARC LULIN :**

À bas coût d'opération, à bas coût de développement et à bas coût d'opération...

2455

**PAR LA COMMISSAIRE :**

C'est dans quelle tranche par rapport à la classification de l'AIEA, le coût de trente dollars (30 \$) actuel?

2460

**PAR M. JEAN-MARC LULIN :**

C'est probablement en dessous de quatre-vingts dollars par kilo (80 \$/kg) d'uranium. Mais enfin, certainement de l'ordre de vingt (20 \$/lb) à trente dollars (30 \$/lb) de coût de production par livre d'uranium.

2465

**PAR LA COMMISSAIRE :**

Question de remettre les choses en perspective. Vous nous avez présenté une planche sur les investissements en exploration minière comparés entre la Saskatchewan et le Québec, planche faisant état, on voyait une similarité à une certaine période, puis une divergence à l'autre à un moment donné.

2470

Dans un premier temps, les dépenses d'exploration minière à côté d'un gisement déjà en opération, pour essayer soit d'augmenter la réserve ou soit d'en trouver un nouveau similaire, est-ce que ce genre de dépenses d'exploration font partie des dépenses qui sont dans le bilan de la Saskatchewan?

2475

**PAR M. JEAN-MARC LULIN :**

Oui, tout à fait.

2480

**PAR LA COMMISSAIRE :**

D'accord.

2485

**PAR M. JEAN-MARC LULIN :**

En fait, il y a eu vraiment un regain de l'exploration à la périphérie immédiate des gisements d'uranium en Saskatchewan, et je crois que ces dépenses d'exploration, en fait, dans le périmètre

2490

d'un gisement, sont considérées, pas comme du développement, mais comme des dépenses d'exploration.

**PAR LA COMMISSAIRE :**

2495

Est-ce que ce serait possible d'avoir la proportion de dépenses d'exploration de nouvelles cibles en Saskatchewan dans la part des dépenses d'exploration que vous nous avez présentées, à savoir, puisque vous semblez, cette planche semble dire au Québec, bien, il y a une baisse, sans avoir expliqué les raisons, mais en fin de compte, si on enlève l'effet d'exploration à proximité du gisement, est-ce que les courbes auraient été comparables?

2500

**PAR M. JEAN-MARC LULIN :**

Bien en fait, les courbes restent comparables, parce que la baisse au Québec peut s'expliquer principalement par deux (2) facteurs : le premier, c'est l'affaissement des prix d'uranium à partir de 2008, donc ça, ça a eu un effet un peu démobilisateur; et c'est le début de l'opposition dans certaines régions à des projets d'uranium.

2505

**PAR LA COMMISSAIRE :**

Mais si on en faisait l'exercice d'enlever la part d'exploration à côté des gisements en Saskatchewan, est-ce qu'on n'aurait pas remarqué la même tendance, simplement liée à l'effet des marchés?

2510

**PAR M. JEAN-MARC LULIN :**

Non, je ne crois pas.

2515

**PAR LA COMMISSAIRE :**

Donc je vais simplement vous demander la part de l'exploration qui est sur les nouveaux gisements.

2520

**PAR M. JEAN-MARC LULIN :**

Écoutez, ça, c'est difficile à distinguer, parce que vraiment, en Saskatchewan, pendant des années, l'exploration était très ralentie, et même à proximité des gisements, ils ont dû redéfinir de nouvelles cibles, parce qu'il y avait vraiment un affaissement de l'exploration en Saskatchewan.

2525

2530 Et ce qui est intéressant, c'est que pendant plusieurs années, le redémarrage de l'exploration n'a pas été suivi de succès. C'est depuis deux (2) ou trois (3) ans que l'exploration qui a été menée depuis 2004 produit ces résultats économiques. Et les découvertes qui se sont faites depuis deux (2) ou trois (3) ans résultent d'un effort d'exploration qui a commencé il y a dix (10) ans.

2535 **PAR LA COMMISSAIRE :**

2540 Merci. Dans une autre perspective, lors d'une présentation à l'atelier de mise en contexte, les représentants du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles ont présenté une planche où l'on situait, où l'on estimait que les ressources actuelles du Québec ne représentaient qu'à peu près virgule zéro deux pour cent (0,02 %) de la ressource au plan mondial.

Or dans votre présentation, vous nous dites que nous avons un potentiel significatif.

2545 Dans la même présentation, Ressources naturelles Canada nous dit que les ressources québécoises, au sens du Règlement d'application NI 43-101 ne sont que pronostiquées ou spéculatives, alors sur quel horizon de temps pouvons-nous considérer que les réserves québécoises seront vraiment des ressources exploitables? C'est-à-dire, le potentiel, c'est une chose, mais dans l'état actuel des ressources que nous avons au Québec, au prix du marché actuel, sur quel horizon de temps ces ressources-là seront-elles exploitables?

2550 Donc en d'autres mots, quand est-ce que ça va devenir des mines? Au coût actuel, est-ce que c'est réaliste que ça devienne une mine dans dix (10) ans, dans les deux "brackets" de coûts, là?

2555 **PAR M. JEAN-MARC LULIN :**

Mais je vous dirais, c'est une question évidemment qui est intéressante, mais la semaine dernière, lors de ma présentation précédente, j'ai qualifié le potentiel minéral du Québec pour l'uranium d'embryonnaire. C'est une phase embryonnaire.

2560 Et d'un point de vue du contexte géologique, oui, il y a un véritable potentiel d'exploration. Mais la conversion de l'exploration à la délimitation de ressources puis de réserves, ça prend une activité d'exploration sur des années dans un climat d'investissement sain et sécurisé.

2565 Et actuellement, c'est pas le cas. Donc il n'y a pas eu possibilité jusqu'à présent de convertir le potentiel qui existe au Québec en réserves minières, sauf pour le projet Matoush. C'est le projet le plus avancé au Québec. Il y avait un autre projet qui était relativement avancé, mais à plus faible teneur, c'est le projet d'Uracan, mais à part ça, dans d'autres régions du Québec, oui, il y a un réel

2570 potentiel d'exploration pour l'uranium qui peuvent se référer à plusieurs types de gisements de classe mondiale ailleurs dans le monde et ça, c'est notre avis comme explorateur.

Je comprends parfaitement que des gouvernements vont se référer au tableau des rapports 43-101.

2575 Un explorateur ne raisonne pas comme ça, parce qu'autrement, il n'y aurait aucun gisement trouvé dans le monde.

**PAR LA COMMISSAIRE :**

2580 Selon votre expérience, quand on ouvre un nouveau district minier, disons au Québec, on n'a pas, on a quelques gisements, est-ce qu'il y a un volume ou une quantité critique pour que ça vaille la peine, parce que tu ouvres la mine, mais il faut ouvrir aussi l'usine? Je veux dire, à onze mille tonnes (11 000 t) pour sept (7) ans, est-ce que c'est un volume suffisant ou ça prend un certain nombre de gisements autour qui vont faire qu'il y a une masse critique?

2585

**PAR M. JEAN-MARC LULIN :**

En fait, ce n'est pas vrai que dans l'uranium, mais c'est vrai dans la dynamique du développement minier. Une découverte amène une autre découverte. Il y a un effet d'entraînement.

2590

Si on regarde la dynamique de développement des camps miniers de l'Abitibi par exemple, avec Rouyn-Noranda, Val-d'Or, Malartic, Matagami, Chibougamau, vous avez une première découverte que l'on peut qualifier de découverte fondatrice, et le fait d'avoir une découverte qui représente une amorce, ça va entraîner des découvertes incrémentales qui vont agir sur le long terme.

2595

Quand on parle de développement durable, la mine, oui, peut avoir peut-être une existence, une exploitation de dix (10) ans, de vingt (20) ans, de trente (30) ans, et va s'épuiser à un moment donné. Mais la dynamique qui aura été mise en place par la mise en production d'une première mine va attirer d'autres explorateurs qui vont avoir l'opportunité de faire des découvertes incrémentales.

2600

Puis c'est vrai pour le Québec en général, mais pas juste au Québec, c'est vrai partout dans le monde. Puis c'est vrai dans l'or et c'est également vrai dans l'uranium.

2605

Puis on le voit aussi très bien avec la Saskatchewan. Vous avez eu, depuis soixante (60) ans, un grand nombre de découvertes incrémentales qui se sont faites.

**PAR LA COMMISSAIRE :**

2610 Je veux pas vous bousculer, mais la question était de savoir c'est quoi la première masse critique pour ouvrir la première qui peut-être amènera l'incrémentation du reste?

**PAR M. JEAN-MARC LULIN :**

2615 Ah, très bien. Écoutez, je vous dirais certainement un dix mille tonnes (10 000 t) est crédible. Mais en fait, vous savez, la réponse, la meilleure réponse, c'est la réponse du marché; vous savez. C'est pas le BAPE qui peut répondre, et même c'est pas un industriel. C'est pas un investisseur. C'est le marché qui va donner sa réponse.

2620 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Le BAPE ne cherche pas à répondre à cette question, mais essaie de comprendre la mécanique.

2625 **PAR M. JEAN-MARC LULIN :**

Oui, je comprends très bien, mais si vous voulez, c'est le marché qui va donner la réponse.

2630 Si des gens sont prêts à financer un projet, c'est que le projet est valable. Si vous avez un taux de retour sur votre investissement qui est décent et qui est compétitif sur une base mondiale, vous allez trouver l'argent et vous pourrez en faire une mine. Donc c'est le marché qui va donner cette réponse-là.

**PAR LA COMMISSAIRE :**

2635 Bien, vous m'amenez à une question qui va recouper probablement des ateliers que nous allons avoir en après-midi! Je vois sur le site de Revenu Canada que le coût après impôt d'un investissement de mille dollars (1 000 \$) dans des actions accréditatives est celui qui ramène ce qu'ils appellent, eux, le taux marginal d'impôt le plus attrayant du Canada.

2640 Ce qui fait que pour un mille dollars (1 000 \$) investi, il n'en coûte que deux cent cinquante-huit dollars (258 \$) à l'investisseur au Québec, par rapport à cinq cent dix-neuf (519 \$), disons, en Alberta. Ça vient de Ressources naturelles Canada.

2645 En d'autres mots, la question, s'il n'y avait pas un soutien financier aussi significatif – on n'en juge pas la pertinence, on ne parle que de la taille – est-ce qu'il y aurait autant d'exploration minière au Québec et est-ce qu'il y aurait de l'exploration en uranium au Québec?

**PAR M. JEAN-MARC LULIN :**

2650 Écoutez, je veux pas vous répondre directement, mais l'industrie minière, c'est pas la seule qui est subventionnée. Les arts et les spectacles, le théâtre est subventionné, le cinéma aussi, l'aéronautique, c'est subventionné. C'est ça qui fait l'activité économique.

2655 Alors oui, probablement, si vous voulez, le régime des actions accréditives est une aide importante pour passer à travers les cycles. C'est une activité qui est incroyablement cyclique, on le sait tous, puis dans les périodes de creux, vous avez besoin de maintenir un niveau minimal d'investissement pour que les projets ne tombent pas à zéro. Parce que le coût de redémarrage, c'est aussi un coût pour la société.

2660 La perte d'expertise, le fait que des compagnies s'en aillent ou quittent certaines régions de l'investissement, c'est aussi un coût pour la société. C'est un coût pour les communautés.

2665 Le système d'incitatifs fiscaux permet de maintenir un niveau d'investissement minimal dans une activité de connaissances.

**PAR LA COMMISSAIRE :**

2670 La question était de savoir, avez-vous mesuré l'impact que serait un soutien financier différent? Parce que ça joue sur quelle proportion de la quantité de projets d'exploration, est-ce que c'est linéaire, est-ce que c'est proportionnel?

**PAR M. JEAN-MARC LULIN :**

2675 Regardez, je peux pas vous répondre directement. Par contre, on sait que des pays ou des juridictions canadiennes qui ont des incitatifs fiscaux moins attrayants que ceux du Québec ou qui n'en ont pas du tout ont tout simplement moins d'argent en exploration.

2680 En fait, le Québec était quand même reconnu depuis des années comme une des principales juridictions, en termes d'attrait, pour l'exploration, et c'est certainement, pas seulement, mais en partie lié aux incitatifs fiscaux. Évidemment, on pourrait avoir les meilleurs incitatifs fiscaux au monde, s'il n'y avait pas de potentiel, il n'y aurait pas d'investisseurs.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2685 Madame Létourneau.

**PAR LA COMMISSAIRE LÉTOURNEAU :**

2690 Oui monsieur le Président. Monsieur Lulin nous a parlé de l'empreinte territoriale des différentes filières énergétiques. Bon, il me semble que la filière hydroélectrique était celle qui comprenait la plus grande superficie.

2695 J'aimerais savoir, dans la façon de calculer la superficie de cette filière-là, j'imagine que ça inclut l'ensemble du bassin versant touché, ça inclut les berges inondées, exondées, les routes, les infrastructures connexes, ce qui fait en sorte que la superficie est très grande.

Est-ce que c'est de cette façon-là que la superficie a été calculée?

**PAR M. JEAN-MARC LULIN :**

2700 Oui. Le mode de calcul, ça a été de voir la superficie occupée par l'activité productrice de valeur au Québec, donc pour l'agriculture, l'hydroélectricité, la forêt et les mines, on s'est attaché à voir quelle était la superficie qui contribuait à la création de valeur.

2705 Donc pour l'hydroélectricité, c'est cinquante-deux mille kilomètres carrés (52 000 km<sup>2</sup>), enfin de l'ordre de cinquante-deux mille kilomètres carrés (52 000 km<sup>2</sup>). Donc en fait, c'est la portion de territoire qui est dévolue à cette activité.

2710 Puis évidemment, le fait d'avoir des barrages hydroélectriques, c'est très bien, mais ça empêche d'autres types d'activités aussi.

**PAR LA COMMISSAIRE LÉTOURNEAU :**

2715 Oui, mais je trouve que c'est un peu une drôle de comparaison, parce que quand on fait des barrages, tout ça, le milieu est encore utilisé par les populations. C'est pas un milieu qui est complètement exclu où tout est perturbé.

2720 Je me questionne un peu sur le biais de tous les chiffres qui ont été présentés, parce que je trouve que pour la filière hydroélectrique, bien, il y a des éléments qui sont vraiment perturbés, l'endroit où on met le barrage, l'endroit où on a les digues, tout ça, mais la superficie globale d'un site, c'est quand même pas tout perdu, là, on peut utiliser le milieu, alors que dans une mine, on peut pas utiliser le milieu.



**PAR LE PRÉSIDENT :**

2725

En fait, si je comprends bien votre question, madame Létourneau, ce que vous posez comme question à monsieur Lulin, c'est quelle est la gravité – parce que ça, c'est un terme qui est différent, c'est pas juste le territoire, on l'a mesuré en surface – vous posez la question quelle est la gravité de l'impact à l'échelle régionale sur les utilisateurs! Ça donnera un chiffre différent. Le milieu impacté est plus grand que le milieu développé.

2730

**PAR LA COMMISSAIRE LÉTOURNEAU :**

C'est ça, puis c'est comment...

2735

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Et ensuite, la gravité des impacts et il n'y a pas que l'empreinte surface. La pollution s'étend au bassin versant, j'imagine, c'est à ça que vous faites allusion, là.

2740

**PAR LA COMMISSAIRE LÉTOURNEAU :**

C'est à ça que je fais référence, et ce que je me demande, si on refaisait l'évaluation de monsieur Lulin, si la superficie était vraiment évaluée sur ce qui est vraiment directement perturbé, la superficie de la filière hydroélectrique serait beaucoup plus faible. Et comment les chiffres présentés par monsieur Lulin seraient différents, parce que sa conclusion semble être beaucoup basée sur la superficie des différentes empreintes territoriales.

2745

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lulin, comment réagissez-vous?

2750

**PAR M. JEAN-MARC LULIN :**

J'ai des éléments de réponse.

2755

**PAR LE PRÉSIDENT :**

J'ai Paul John Murdoch qui veut poser une question.

2760

Vous voulez ajouter à la question ou une autre question après?

**PAR LE PRÉSIDENT MURDOCH:**

2765 J'ajouterais à la question de madame Létourneau! Aussi, je me demande si les chiffres pour la superficie d'une mine, est-ce que c'est juste le site de la mine? Est-ce que ça inclut les routes, les aéroports, les routes d'hiver, l'ouverture du territoire?

Et après ça, j'ai une autre question.

2770

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors monsieur Lulin.

2775

**PAR M. JEAN-MARC LULIN :**

2780 En fait, on essaie de comparer des pommes avec des pommes. Dans ce cas-là, c'est pas des pommes, mais c'est des fruits. C'est-à-dire, c'est une activité économique qui a une empreinte sur un territoire. Évidemment, il y a très peu de points communs entre une mine et l'hydroélectricité; la même chose entre l'hydroélectricité et l'agriculture. Mais à un certain point, il faut essayer de comparer en termes d'unités de surface, de quelle façon le territoire est valorisé.

Oui, l'industrie minière crée des impacts, essaie de limiter ces impacts, et on se réfère à une superficie donnée qui comprend l'empreinte de la mine et éventuellement les infrastructures autour.

2785

2790 Mais toutes ces activités, autant l'agriculture que l'hydroélectricité, ont des impacts. Dans les impacts des aménagements hydroélectriques qui sont recensés, puis vous connaissez probablement ces aspects-là, vous avez les aménagements hydroélectriques ont déjà été cités pour contribuer de façon négative aux changements climatiques en provoquant la libération de dioxyde de carbone et de méthane, la suppression de capacité de stockage de carbone de la forêt qui était avant à la place du barrage, un changement majeur dans les paysages. Vous avez la mobilisation de mercure et d'autres métaux lourds avec une bioaccumulation dans la chaîne alimentaire, avec un impact potentiel sur la santé humaine.

2795

Vous avez un impact aussi très important des barrages sur la biodiversité terrestre, avec la disparition complète d'écosystèmes. Vous avez la fragmentation des habitats, incluant l'impact des routes d'accès et des lignes hydroélectriques...

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2800

Est-ce que vous croyez pas qu'on est un petit peu hors d'ordre?

**PAR M. JEAN-MARC LULIN :**

2805 Non, mais je réponds à la question. Vous avez trente-quatre mille kilomètres (34 000 km) de routes qui sont liées...

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2810 La question est le calcul de la surface.

**PAR M. JEAN-MARC LULIN :**

2815 Mais c'est ça, l'impact de l'hydroélectricité. On peut pas dire d'un côté, les mines ont des impacts, puis l'hydroélectricité n'en a pas. Tout a des impacts.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2820 Elle n'a pas dit ça. C'était pas la question, monsieur Lulin. La question, c'était le mode de calcul de la surface.

**PAR M. JEAN-MARC LULIN :**

2825 J'ai expliqué exactement que le mode de calcul, c'est le mode de superficie auquel s'applique la création de valeur.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2830 D'accord, merci. Paul John, vous voulez revenir sur votre question?

**PAR LE PRÉSIDENT MURDOCH:**

2835 Oui, parce que ma question, la question hydroélectrique, c'était plus quand on parle comment la superficie de développement minier est décrite, j'ai pas l'impression qu'on prend en considération les routes d'accès, les routes d'hiver et tous ces autres impacts là. On parle juste où ce qu'est la mine.

2840 Et relié à ça, je me demande, est-ce que ça prend en considération ou est-ce qu'il y a une étude, est-ce qu'il y a des chiffres? Je suis d'accord qu'on devrait comparer des pommes avec des pommes, et je pense que c'est là la difficulté de comparer l'hydroélectrique à une mine. Mais si on va embarquer dedans, je pense qu'il y a une autre question qu'il faudrait adresser pour une population ou les utilisations d'un territoire.

2845 Un développement hydroélectrique, même si c'est très très gros, l'impact est localisé. C'est là, c'est à cette place-là. Quand on parle d'exploration, développement minier, de la manière même les règlements, comment les claims sont structurés, un utilisateur a plus un sentiment d'être entouré. La dispersion de l'impact, même si c'est faible site par site, la superficie est beaucoup plus large, les ressources pour le surveiller, le sentiment d'impact, comme j'ai dit, c'est plutôt le sentiment d'être entouré.

2850 Or je me demande, est-ce qu'on prend ça en considération quand on compare l'impact des industries sur un utilisateur?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2855 Est-ce que cet impact était pris en compte dans votre statistique?

**PAR M. JEAN-MARC LULIN :**

2860 Non. Non, de la même façon que les impacts liés aux autres formes de création de valeur n'ont pas été pris en compte.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2865 D'ailleurs, sur cette question des chiffres, quand vous avez présenté le ratio entre les dépenses d'exploration et leur impact sur l'industrie minière, est-ce que ça comprenait, dans ce qu'était la valeur créée, est-ce que c'était les dépenses seulement de l'industrie minière ou si c'était tous les impacts, y compris les impacts indirects, etc.?

2870 Quelle était la base, la définition de la valeur?

**PAR M. JEAN-MARC LULIN :**

2875 C'est très simple. C'est comparer les dépenses d'exploration faites par les sociétés d'exploration, majeures et juniors, avec, au final, la vente, le produit de la vente des produits minéraux extraits. Donc c'est vraiment ça la base.

C'est la valeur des expéditions minérales par rapport à l'investissement en exploration à la base.

2880 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Ça m'amène à vous poser la question, est-ce que vous pourriez déposer la méthodologie de ce qui est à la base de ces chiffres, car elle se retrouve dans toutes, je pense, vos présentations, ça nous permettrait d'interpréter correctement vos chiffres.

2885 **PAR M. JEAN-MARC LULIN :**

Absolument.

2890 **PAR LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

2895  

---

**MARC FAFARD**

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2900 Monsieur Fafard, vos questions!

**PAR M. MARC FAFARD :**

2905 Quand on regarde les revenus au Québec des minières, on remarque qu'il y a une croissance assez remarquable des revenus de l'industrie minière depuis une dizaine d'années.

2910 D'un autre côté, quand on regarde les rapports qui font état des conditions d'exploitation ou de développement de l'industrie, par exemple le rapport Fraser qui dit que depuis dix (10) ans, ou en tout cas depuis quelques années, le Québec est passé du premier au vingt et unième rang de l'activité minière au monde.

Sur quoi on se base dans ce genre d'étude, est-ce que c'est des sondages, est-ce que c'est des analyses de données techniques?

2915 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je vais commencer par fermer le registre, madame Bourdages! OK, c'était déjà fait.

Alors voilà, la question était claire, je pense, monsieur Lulin.

2920 **PAR M. JEAN-MARC LULIN :**

Donc c'est pour situer le rang du Québec au niveau des juridictions minières. Donc c'est une enquête de perceptions qui est faite par l'Institut Fraser de Vancouver. Donc c'est une enquête de perceptions, ça ne correspond pas en soi au rang des dépenses d'exploration ou de la production minière au Québec.

2925 Par contre, c'est quand même intéressant, mais le Québec, pendant des années, a été placé comme numéro un à l'échelle mondiale en termes de perception parmi les juridictions évaluées pour son attrait pour l'exploration et l'exploitation à l'échelle mondiale, même si le Québec occupe un pour cent (1 %) de la production minière mondiale. Donc c'est un peu un paradoxe.

2930 Puis évidemment, le Québec a une réputation internationale au niveau de son secteur minier pour son expertise, son savoir-faire. Et notre souci, c'est que cette expertise et ce savoir-faire puissent continuer à produire de la valeur au Québec.

2935 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Votre deuxième question s'il vous plait.

2940 **PAR M. MARC FAFARD :**

Ma deuxième question! Y a-t-il des retombées, on a parlé beaucoup des gaz à effet de serre puis des retombées au niveau mondial, ma question se situe sur un niveau plus global, mondial, y a-t-il des retombées de contaminants de l'industrie énergétique nucléaire ou des impacts sur le Canada et le Québec? Les mesure-t-on au Canada, au Québec, ces retombées de radionucléides, comme on le fait aux États-Unis? Aux États-Unis, il y a des dizaines, même des centaines de capteurs qui font un monitoring important de ce qui vient de l'énergie nucléaire mondiale.

2945 Est-ce qu'on fait la même chose au Québec et au Canada? Est-ce qu'il y a des impacts?

2950 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je pense que cette question s'adresserait davantage au ministère de l'Environnement qui, eux, ont un réseau de suivis avec des capteurs. Je crois pas que l'industrie minière ait un réseau de capteurs, là, j'en serais très très surpris.

2955 On peut poser la question. Madame Côté, le réseau de surveillance atmosphérique au Québec, englobe-t-il, inclut-il une analyse permanente des retombées de radionucléides sur le Québec?

2960 **PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

Présentement non. Vous dites de façon statutaire, là, régulière? On fait par contre une analyse des particules PM<sub>10</sub>, PM<sub>2.5</sub> et des métaux de façon globale qui respecte les normes. On me disait que ça, ça pourrait donner un bon indicateur si ça dépassait les normes, qu'il faudrait chercher un peu plus loin.

Mais de façon présentement, de façon statutaire, régulière, non.

2970 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Dans la liste des éléments vérifiés, je n'ai jamais vu les radionucléides, c'est bien ce qu'il faut comprendre?

2975 **PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

Non. C'est les particules, justement c'est des particules. Par contre, peut-être une précision, parce que de façon statutaire, on le fait pas, on n'a jamais eu de doute ou de raison. Puis en même temps, je vais mettre un bémol de façon statutaire.

2980 Par contre, dans les régions où il y a eu des problématiques de radon, où il y a des problématiques de radon existantes, même si c'est une problématique qui concerne plus la santé, il y a eu des études déjà où le ministère a collaboré.

2985 Maintenant, puis toujours un peu plus loin, c'est sûr par contre qu'on met aussi en place des réseaux de surveillance au niveau des projets qui sont autorisés et là, le cas échéant, s'il y a doute que ce soit un élément, cela sera inclus.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2990 Votre véhicule, la TAGA qui fait des tests un peu partout au Québec quand vous avez besoin, je pense que ça doit toujours être utilisé, est-ce qu'il est équipé pour vérifier le niveau de radionucléides?

2995 **PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

Oui monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3000           Merci.

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

3005           Il a l'équipement en permanence. Donc c'est sûr qu'en urgence, lorsqu'on reçoit une situation où il y a des doutes, tous ces éléments-là sont regardés.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3010           Vous pouvez dépêcher la TAGA pour faire cette mesure, merci.

Madame Létourneau, d'autres questions?

Alors monsieur Lulin, il me reste à vous remercier.

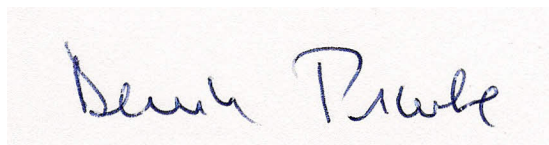
3015           Il est midi cinq (12 h 05), on se donne rendez-vous disons à une heure (1 h) comme d'habitude! À tout à l'heure, bon dîner.

3020           \_\_\_\_\_

SÉANCE AJOURNÉE AU 19 SEPTEMBRE 2014 À TREIZE HEURES (13 H)

\_\_\_\_\_

3025           Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.



DENISE PROULX, s.o.

3030